



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 mars 2024

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de LA GRAND'CROIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS, Maire.

Date de convocation : 20 mars 2024 (transmission des documents budgétaires le 14 mars 2024)

Date d'affichage de la convocation : 20 mars 2024

Membres présents : M. Luc FRANÇOIS, M. Kahier ZENNAF (à partir de la question 3), Mme Nathalie MATRICON, M. Samuel MERLE, Mme Chrystelle COPPARONI, M. Gérard VOINOT (questions 1 à 7 et 15), Mme Delphine VINCENT, M. Marc BONNEVAL, Mme Saliha DEROUAZ, M. Patrick JOUBERT, M. Pascal CALTAGIRONE, Mme Véronique HENRY, Mme Florence BROSSE, M. René SERINE, Mme Bernadette PINTO, Mme Géraldine REMILLIEUX, M. Patrice PENEL (à partir de la question 3), M. Sébastien FINARELLI, Mme Aurélie BERTHE (questions 1 à 14), Mme Anaëlle BOBER, M. José BLACODON, Mme Marie-Christine COSI.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard VOINOT (pouvoir à Mme Delphine VINCENT) questions 8 à 14
Mme Marie-Christine BLANC (pouvoir à M. Patrick JOUBERT)
Mme Véronique REYNAUD (pouvoir à Mme Véronique HENRY)
M. Cyril HILLION (pouvoir à M. José BLACODON)
M. Rachid DAOUD (pouvoir à M. Luc FRANÇOIS)

Membres absents excusés : M. Kahier ZENNAF (questions 1 et 2), M. Patrice PENEL (questions 1 et 2), M. Nicolas VINCENT-ARNAUD, M. Alphonse SCOZZARI-BAIO, Mme Aurélie BERTHE (question 15)

Membre absent : M. Youssef ZERROUK.

Secrétaire de séance : Mme Véronique HENRY

	Questions 1 et 2	Questions 3 à 7	Questions 8 à 14	Question 15
Nombre de membres en exercice	29	29	29	29
Quorum	15	15	15	15
Nombre de Conseillers présents	20	22	21	21
Nombre de procurations	4	4	5	4
Nombre de votants (présents + procurations)	24	26	26	25

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le maire : avant d'ouvrir l'ordre du jour, nous avons eu une actualité, depuis deux semaines, assez triste. En deux semaines, nous avons deux maires qui sont décédés.

Annick BRUNEL, qui nous a quittés, était maire de Saint-Romain-le-Puy depuis 2014, et par ailleurs Conseillère départementale.

Et puis, André ROCHE, maire de Saint-Priest-la-Roche, qui a fait une longue carrière de 32 ans, il me semble, de conseiller adjoint et maire.

Je vous propose, en guise de solidarité et de soutien aux familles, d'observer une minute de silence en leur mémoire.

ORDRE DU JOUR

- Voëu contre la fermeture d'une classe à l'école Renée Peillon*

1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Véronique HENRY, Conseillère municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Résultats du vote : pour (24) - contre (0) - abstention (0)

2 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 15 février 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 15 février 2024 est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Résultats du vote : pour (24) - contre (0) - abstention (0)

3 - Vote du budget primitif 2024 intégrant les subventions aux associations

Rapporteur : Monsieur Samuel MERLE, Adjoint

Le Conseil municipal est appelé à voter le budget primitif de la commune.

Également, pour ce qui concerne les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, l'article L 2311-7 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil municipal peut décider :

- soit d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire,

- soit d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention.

ce qui vaut décision d'attribution des subventions en cause.

Une note de présentation et un extrait de ce budget ont été envoyés aux membres du Conseil municipal par courrier du 14 mars 2024 (via l'application iXBus) conformément aux délais réglementaires en vigueur.

La liste des subventions proposées a été transmise le 20 mars 2024.

Monsieur Samuel MERLE, adjoint : *je sais que c'est avec un plaisir non dissimulé que vous attendez ce vote du budget. Pour certains, cela va faire la dixième fois que je vous présente un budget prévisionnel. Vous allez voir, mon discours ne va pas tellement dévier depuis 2015. J'en suis grandement désolé. La logique reste un petit peu la même, quand même, entre 2015 et 2024, même si le contexte a légèrement évolué, les contraintes sont toujours aussi présentes.*

Comme à chaque fois, je vous rappelle que cette présentation n'est pas le fruit d'une cogitation personnelle au coin d'un bureau, c'est un long processus qui a débuté au mois de décembre l'année dernière, avec le recensement des besoins des différents services de la collectivité en termes d'investissement. On a raisonné uniquement, à ce moment-là, sur l'investissement. Ce travail s'est poursuivi ensuite, bien sûr, au niveau du groupe politique et à travers aussi le débat d'orientation budgétaire que nous avons eu ensemble, le 15 février dernier, où on vous a donné déjà les premières impressions, on va dire de la préparation de ce budget 2024 qui se préparait à travers une loi de finance 2024 qui n'était quand même pas très glamour. Entre temps, je pense que pour ceux qui écoutent un peu l'actualité, vous avez pu voir que, finalement, ce que l'on nous avait vendu à travers la loi de finances ne s'avère pas complètement faux mais assez faux quand même, aujourd'hui, puisqu'on a le chiffre qui a été annoncé cette semaine, un déficit à hauteur de 5,5 %. Ce n'était pas tout à fait ce qui était escompté initialement, avec également une progression du PIB qui était attendue à 1.4 et finalement ce ne sera peut-être que 0.8/0.9, ou au maximum 1.

Tout ça pour vous dire que la situation s'est dégradée depuis que l'on s'est rencontré le 15 février et que l'on avait abordé le débat d'orientation budgétaire. Tout ça pour vous dire que l'on ne sait toujours pas aujourd'hui et je vais vous le repréciser un peu plus loin, notamment au niveau des dotations, on ne sait toujours pas aujourd'hui à quelle sauce on va être mangé.

Donc, vous verrez que la présentation que l'on va vous faire reste très prudente, notamment sur les dotations de l'État, et je vous rappelle juste que l'État nous tient un petit peu « par la culotte » en supprimant notamment la taxe d'habitation. Ils ont supprimé un levier fiscal dont la collectivité disposait. Aujourd'hui, ce sont eux qui disposent de cet argent là et donc, comme ils en disposent, ils peuvent aussi nous le retirer assez facilement sous le prétexte qu'ils ont creusé un trou abyssal et qu'il faut le combler. Cela complexifie quand même un petit peu nos budgets.

Néanmoins, nous allons rester optimistes et je vais donc essayer de vous présenter un budget optimiste. Vous allez voir qu'en 2024, nous n'allons pas rester sans rien faire. Ce n'est pas notre volonté depuis dix ans, donc on ne va pas changer cette volonté-là. Malgré tout, on doit quand même faire et donc, comme à chaque fois, ce que je vous propose c'est d'attaquer par les recettes, puisque c'est une stratégie que l'on a d'un point de vue politique depuis le début, c'est-à-dire que l'on regarde déjà ce que l'on a dans notre poche pour pouvoir dépenser ensuite, et non pas l'inverse, contrairement à l'État.

Recettes de fonctionnement

Côté recettes, sur la section de fonctionnement, vous avez vu, ou pour ceux qui ne l'ont pas vu, je vous informe que les recettes sont attendues, si tout va bien, à peu près à hauteur du budget prévisionnel 2023. On voit qu'il y a une légère inflexion, à -0,4 %, mais bon, on est dans les virgules. On reste très prudent côté recettes. On s'inspire beaucoup pour établir ce budget sur le réalisé également 2023 avec les comptes qui sont en voie d'être arrêtés sur l'année 2023, avec quelques prudenances malgré tout côté recettes.

Tableau des recettes de fonctionnement

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT en €		BP 2023	BP 2024	Evolution	
013	Atténuation de charges	20 000	35 000	15 000	75,0%
70	Produits des services et du domaine	394 261	424 600	30 339	7,7%
73	Impôts et taxes	3 385 629	3 402 380	16 751	0,5%
74	Dotations et participations	1 742 137	1 547 125	- 195 012	-11,2%
75	Autres produits de gestion courante	57 729	107 221	49 492	85,7%
TOTAL DES RECETTES REELLES		5 599 756	5 516 326	- 83 430	-1,5%
002	Excédent antérieur reporté	250 000	310 000	60 000	24,0%
042	Opérations d'ordre	6 940	7 000	60	0,9%
TOTAL DES RECETTES		5 856 696	5 833 326	- 23 370	-0,4%

1. Produits des services et du domaine (chapitre 70)

Prévision d'une légère augmentation des recettes de ce chapitre (cantines scolaires).

2. Impôts et taxes (chapitre 73)

Légère augmentation attendue liée à l'évolution des bases fiscales qui servent au calcul des impôts locaux directs décidée par le Gouvernement (revalorisation à hauteur de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an glissant).

3. Dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations n'étant pas connues au moment de la rédaction de cette note, les montants indiqués sont au niveau des dotations perçues en 2023 et en diminution par rapport au prévisionnel 2023.

4. Excédent antérieur reporté (chapitre 002)

Ce report d'excédent de fonctionnement, plus important qu'en 2023, devra être confirmé lors du vote du compte administratif de l'année 2023. Il sera proposé de garder environ 310 000 € en fonctionnement et de basculer le reste, soit 575 000 € en investissement.

Ce qui nous fait des recettes attendues sur ce budget 2024 à hauteur de 5 833 000 €, ce qui est sensiblement équivalent à l'année dernière.

Dépenses de fonctionnement

Sachant maintenant nos recettes, nous pouvons nous attaquer aux dépenses et c'est là où cela devient un peu plus compliqué puisque, si nous avons des recettes qui stagnent, nous avons malheureusement des dépenses qui continuent d'augmenter. L'inflation est toujours là. Les coûts énergétiques continuent d'augmenter, la masse salariale continue d'augmenter, cela nous est imposé, nous n'avons pas bien le choix, et il faut faire le contre-balancier, on va dire, pour pouvoir atterrir avec un niveau de dépenses égal aux recettes, donc à hauteur de 5 833 000 €. Ce qui vous est proposé, c'est de faire un effort et cela va engager tout le monde, et politique et les services.

Tableau des dépenses de fonctionnement

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT en €		BP 2023	BP 2024	Evolution	
011	Charges à caractère général	1 822 586	1 722 095	- 100 491	-5,5%
012	Charges de personnel et assimilés	2 757 333	2 845 000	87 667	3,2%
014	Atténuations de produits	5 000	2 600	- 2 400	-48,0%
65	Autres charges de gestion courante	767 503	778 000	10 497	1,4%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		5 352 422	5 347 695	- 4 727	-0,1%
66	Charges financières (dont intérêts des emprunts)	114 227	102 631	- 11 596	-10,2%
67	Charges exceptionnelles	1 000	3 000	2 000	200,0%
68	Dotations aux provisions	2 000	-	- 2 000	-100,0%
TOTAL DES DEPENSES REELLES		5 469 649	5 453 326	- 16 323	-0,3%
042	Opérations d'ordre	387 048	380 000	- 7 048	-1,8%
TOTAL DES DEPENSES		5 856 696	5 833 326	- 23 370	-0,4%

1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général ont été diminuées de 5.5 % par rapport au BP 2023.

Au niveau des charges à caractère général, ce sont donc les charges liées au fonctionnement du quotidien de la collectivité, donc là, on vous demande ou on vous propose des dépenses à hauteur de 1 722 000 € contre 1 822 000 € l'année dernière, ce qui fait quand même plus de 100 000 € d'écart. Donc, ce sont 100 000 € d'économie qu'il va falloir aller chercher, tout en gardant la qualité des services publics fournis. Donc, il va falloir effectivement s'atteler à cette dépense. C'est quand même notre règle depuis dix ans, on essaye aussi de réduire les dépenses. Alors, c'est plus facile en début de mandat, au premier mandat puisque là, on avait un peu plus de marge. Là, les efforts ont été faits depuis 10 ans, donc il ne reste plus guère quand même de marge. Cela va effectivement nous obliger à être très rigoureux.

2. Charges de personnel et assimilés (chapitre 012)

Les dépenses de personnel sont en augmentation de plus de 3% notamment avec la prise en compte sur une année entière de la revalorisation de 1.5 % du point d'indice qui calcule le salaire de base (hors primes) des agents. L'attribution de 5 points supplémentaires en ce début d'année qu'il faut intégrer sur une année complète là-aussi, soit environ 25 € brut par agent/équivalent temps plein.

Les crédits consacrés à la rémunération des agents sur des postes permanents prennent également en compte plusieurs facteurs :

- ❖ le glissement vieillesse technicité (GVT) comprenant les avancements d'échelon et de grade,
- ❖ la progression des charges patronales,
- ❖ la prise en compte sur une année complète de l'organisation des services qui a été questionnée et qui a conduit à la création de postes (responsables de pôle, accueil/CNI, adjoint petite enfance).

3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les indemnités dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat et toutes fonctions exercées, sont prévues pour un montant de 125 000 €, pour une réalisation de 124 068 € en 2023.

Les subventions aux personnes de droit privé : à noter l'effort permanent et volontariste envers nos structures associatives. Le budget 2024 fait apparaître un prévisionnel de 375 000 € similaire au BP 2023.

Donc un budget 2024 de fonctionnement ambitieux, en termes on va dire de maintien des dépenses en fonction des recettes que l'on va recevoir ou espérer.

Recettes d'investissement

Là-aussi, il faut regarder un petit peu ce que l'on va avoir d'un côté pour pouvoir dépenser.

Tableau des recettes d'investissement

OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS en €		BP 2023	BP 2024	Evolution	
13	Subventions d'investissement	209 051	974 885	765 834	366%
204	Subventions	-	1 586 750	1 586 750	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		209 051	2 561 635	2 352 584	1125%
10	Dotations Fonds divers et Réserves	576 438	443 800	- 132 638	-23%
1068	Excédent de fonctionnement	890 571	575 935	- 314 636	-35%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EQUIPEMENT		1 676 060	3 581 370	1 905 310	114%
	Reste à réaliser au 31/12	1 435 917	612 122	- 823 795	-57%
024	Produits des cessions	596 000	-	- 596 000	-100%
040	Opérations d'ordre	387 048	518 899	131 851	34%
041	Opérations patrimoniales		450 900	450 900	
001	Solde d'exécution d'investissements reporté	409 536	-	- 409 536	-100%
TOTAL DES RECETTES		4 504 560	5 163 290	658 730	15%

✓ Nous avons un FCTVA attendu cette année assez important, puisque nous avons eu des gros chantiers qui se sont terminés ou qui ont commencé l'année dernière : espace Roger Rivière, mairie et son annexe, aménagements du parc de la Platière. Ce sont des gros projets sur lesquels nous allons pouvoir retoucher une partie de la TVA cette année.

✓ Subventions d'investissement : nous allons percevoir le solde des subventions des travaux de l'espace Roger Rivière et nous devrions avoir l'acompte sur les subventions obtenues pour les travaux de la mairie. En fonction du démarrage des travaux sur nos écoles, on attend aussi des subventions relativement importantes sur ces chantiers.

Comme je vous l'ai précisé en préambule, il y a un excédent de fonctionnement reporté en investissement qui sera adopté définitivement fin mai/début juin. Donc, on vous inscrit aujourd'hui 575 935 € de report de fonctionnement à l'investissement que je vous demanderai de confirmer lors du vote du compte administratif.

Ce qui nous fait des recettes attendues à hauteur de 5 163 000 €. Ce qui est quand même une augmentation substantielle par rapport à l'année dernière lorsqu'on compare de BP à BP, cela fait une différence de 15 %.

Cela reste un budget d'investissement ambitieux. Alors, il est vrai que nous sommes aux deux tiers du mandat, donc c'est normal. Nous sommes dans le cycle normal de la vie d'un mandat. Le début de mandat est plutôt dans la phase étude et réflexion et là, on est plutôt dans la réalisation, notamment la réalisation de gros projets. Et donc, ces gros projets forcément vont impacter nos dépenses d'investissement.

Dépenses d'investissement

Je vous rappelle les gros projets pour l'année 2024 qui sont la poursuite des travaux en mairie, la poursuite des travaux sur le parc de la Platière et puis, c'est également le début des travaux, si tout va bien, sur les deux écoles. Cela emmène quand même une grosse partie du budget investissement.

A souligner également un reste à réaliser de 2023. Il s'agit des dépenses que l'on a engagées en 2023 et que l'on devra payer sur le budget 2024. Nous avons inscrit un report de 1 355 000 € sur le budget 2024.

Tableau des dépenses d'investissement

OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS en €		BP 2023	BP 2024	Evolution	
20	Immobilisations incorporelles	38 200	25 382	- 12 818	-34%
204	Subventions d'équipement versées	-	268 898	268 898	
21	Immobilisations corporelles	461 970	414 727	- 47 243	-10%
23	Immobilisations en cours travaux	1 918 309	2 041 073	122 764	6%
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		2 418 479	2 750 080	331 602	14%
10	Dotations Fonds divers Réserves	50 122	300 301	250 179	499%
13	Subventions d'investissement	1 714	-	- 1 714	-100%
16	Emprunts et dettes assimilées	513 953	527 433	13 480	3%
TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 984 268	3 577 814	593 547	20%
	Reste à réaliser au 31/12	1 513 352	1 355 755	- 157 597	-10%
	Déficit d'investissement reporté		229 721	229 721	
040	Opérations d'ordre	6 940	-	- 6 940	-100%
TOTAL DES DEPENSES		4 504 560	5 163 290	658 730	15%

Vous avez dans la note le listing des différentes propositions qui ont été retenues. Ce listing est le fruit du travail avec les services au mois de décembre. Nous avons eu ensuite pour la plupart d'entre nous, ou d'entre vous, une soirée thématique sur les investissements. Soirée au cours de laquelle nous avons fait quelques choix politiques. C'est le fruit de cette réflexion-là. Nous avons classé effectivement les différentes demandes en priorité et donc nous avons fait le choix de retenir toutes les priorités une, c'est ce que vous est présenté dans le tableau avec pas mal de lignes.

Tableau des investissements retenus

Nature de la dépense	Opération	RAR 2023	BP 2024
Emile Soulier: Rénovation vestiaire et accueil	12		14 327 €
Emile Soulier: Tapis	12	2 702,40 €	0 €
Mairie : eco rénovation	12	640 332,20 €	212 768 €
Peillon: eco rénovation	12		235 000,00 €
Peillon: eco rénovation (Maitrise d'Oeuvre)	12	67 196,40 €	
Peillon: Lave vaisselle HS cantine	12		2 868 €
Teyssonneyre et Peillon: Anti pince doigt	12		968 €
Teyssonneyre et Peillon: Diverse armoires	12		7 488 €
Teyssonneyre et Peillon: Horloge	12		948 €
Teyssonneyre: eco rénovation	12		272 335 €
Teyssonneyre: eco rénovation (Maitrise d'Oeuvre)	12	80 689,09 €	39 785 €
Teyssonneyre: Plonge deux bacs + douchette cantine	12		3 632 €
Periscolaire: Poteau à sangle	12		300 €
Mairie: Téléphone + PC portable responsable loisirs animation	13		1 836 €
Médiathèque: Protection utilisation public PC	13		2 592 €
Médiathèque: Stores salle d'accueil	13		1 698 €
Médiathèque: Stores salle multimédia	13		810 €
Musique : défibrillateur	13		1 700 €
Musique: Caisse claire et baguettes	13		196 €
Musique: Etui protection clavier numérique	13		299 €
Musique: Formation musicale en numérique	13		550 €
Musique: Instruments violon et alto enfants	13		500 €
Musique: Matériel connectique	13		508 €
Musique: Ordinateur MAO	13		3 400 €
Musique: Saxophone	13		259 €
Musique: Sonorisation défectueuse	13		634 €
Roger Rivière: Aménagement suite réhabilitation	13	21 140,72 €	0 €
Roger Rivière: Clés connectées	13	5 262,04 €	0 €
Roger Rivière: Réhabilitation opération 22	13	136 129,32 €	0 €
Roger Rivière: Signalétique	13		635 €
Roger Rivière: Stores salle multi sport	13		5 244 €
Salle de l'Etoile : Matériel scénique	13		20 000 €
Salle de l'Etoile: Echelle platinium transformable	13		311 €
Salle de l'Etoile: Portail coulissant non motorisé	13		5 616 €
Salle de l'Etoile: Servante	13		250 €
Salle de l'Etoile: Signalétique non chiffré	13		702 €

Nature de la dépense	Opération	RAR 2023	BP 2024
Centre Social: Dalles LED	14		3 389 €
Centre Social: Porte coulissante et batante sanitaire enfants	14		2 713 €
CrecheN'Do: Tables + chaises + chariot salle polyvalente	14		2 238 €
CTM: Tableau électrique remise aux normes et alim véhicules électriques	14		3 395 €
Emile Soulier: Matériel volé	14	2 751,07 €	0 €
Mairie : Installation caméra barre tout en u yealink uvc 40 + option	14	2 298,00 €	0 €
Mairie Annexe: Caisson mobile 3 terroirs	14		330 €
Mairie Annexe: Coffre de sécurité	14		136 €
Mairie Annexe: Desserte à roulette	14		330 €
Mairie Annexe: Tableau blanc	14		170 €
Mairie: 6 fauteuils bureaux mairie	14		823 €
Mairie : table bureau maire + diverses mobiliers bureau	15		5 000 €
Mairie: Antivirus + licence ISI Krypto	14		7 646 €
Mairie: Armoire ignifugée CNI Registre etat civil	14		5 609 €
Mairie: Ecrans + PC + licences + double écran	14		8 509 €
Mairie: Logiciel AUTOCAD WEB	14		144 €
Médiathèque: Agencement piece bas animation	14		35 000 €
Médiathèque: Divers meubles rangements	14		4 271 €
Police: Caméras 2023	14	61 549,90 €	0 €
Police: MAJ 74 Caméras et serveur	14		20 998 €
Police: Mur image pour transfert	14		18 000 €
Police: Remplacement caméras	14		2 086 €
Police : sécurité agent	14		10 000 €
Roger Rivière: 2 cylindres organigramme box de rangement modules de	14		360 €
Roger Rivière: Bancs salle multisport et Dojo	14		593 €
Roger Rivière: Cages de mini hand rabattables (fourniture et pose)	14		5 160 €
Roger Rivière: Chaises pliantes pour les matchs du TTGC x 30	14		299 €
Roger Rivière: Chariot de transport	14		324 €
Roger Rivière: Chronomètre arts martiaux gymnext flexitimer	14		169 €
Roger Rivière: Filet de protection trampoline (fourniture et pose)	14		6 171 €
Roger Rivière: Matériel d'escalade	14		991 €
Roger Rivière: PADS de protection trampoline	14		1 860 €
Roger Rivière: Plate-forme de réception tyrolienne (fourniture et pose)	14		9 756 €
Roger Rivière: Poubelles murales x 2	14		208 €
Roger Rivière: Remplacement du câble de la tyrolienne	14		1 980 €
Roger Rivière: Tableaux blanc sur roulettes	14		179 €
Roger Rivière: Tableaux blanc x3	14		428 €
Roger Rivière: Vitrine d'intérieur	14		384 €
Salle de l'Etoile : Aménagement entrée du site	14		35 000 €
Salle de l'Etoile: Micro onde *2	14		360 €
Teyssonneyre: Interphone Logement	14		1 414 €
Fourniture et pose volets suite sinistre grêle solde	14	15 887,67 €	

Nature de la dépense	Opération	RAR 2023	BP 2024
Voirie : luminaires endommagés suite grêle été 2022	15	58 506,72 €	0 €
Voirie ront point mairie suite à réaménagement sortie autoroute	15		10 000 €
Voirie: 1 lot décamètre télémètre pour chef de pôle	15		120 €
Voirie: 10 poubelles de ville	15		7 335 €
Voirie: 5 toutounet acier	15		2 064 €
Voirie: Débroussailleuse électrique	15		889 €
Voirie: Groupe électrogène thermique	15		766 €
Voirie: Guirlandes Jean Jaurès rond point mairie limite Lrette + la Bachasse	15	17 318,40 €	0 €
Voirie: Jeux de batterie	15		499 €
Voirie: Lot panneaux de chantier + cones	15		2 070 €
Voirie: Perforateur	15		965 €
Voirie: Réciprocateur électrique	15		588 €
Voirie: Souffleur électrique	15		798 €
Voirie: Souffleur thermique	15		639 €
Espaces verts: Aire de jeux impasse des jardins Burlat	16	25 294,97 €	25 000 €
CTM: Remplacement baches serres	17		8 600 €
Espaces verts : Aménagements parc de La Platière opération 23 phase 1	17	218 696,34 €	261 463 €
Espaces verts : Aménagements parc de La Platière opération phase 2	17		528 930 €
Espaces verts: 2 programmeurs 1 voie	17		242 €
Espaces verts: 2 programmeurs 2 voies	17		279 €
Espaces verts: 2 programmeurs 3 voies	17		302 €
Espaces verts: 2 sécateurs de force	17		276 €
Espaces verts: Affuteuse de chaîne tronçonneuse	17		187 €
Espaces verts: Aménagements paysagers (y/c suite coupe du cèdre)	17		60 000 €
Espaces verts: Cloture salle de l'Etoile	17		2 937 €
Espaces verts: Jeux de batterie	17		499 €
Espaces verts: Pose clôture salle de l'Etoile	17		1 500 €
Espaces verts: Souffleur thermique	17		899 €
Espaces verts: Taille haie électrique	17		588 €
Espaces verts: Taille haie électrique + perche	17		679 €
Cimetière: Cloture pour mur côté jeux Burlat	21		2 322 €
Cimetière: Marches escalier Convergence	21		1 800 €
Cimetière: Reprise mur longrine crépis côté jeux Burlat	21		8 520 €

Tout cela nous amène à un total de dépenses d'investissement de plus de 3 570 000 €, ce qui fait quand même plus de 20 % de BP à BP, par rapport à 2023. Ce sera une année forte de dépenses d'investissement. Je le souligne tout de même car le voter c'est bien, ensuite, il faut le réaliser. Une fois que l'on a voté 3 500 000 €, il faut le réaliser.

Donc, cela emmène les services, effectivement, cela veut dire qu'il y a des chantiers qui vont se passer, cela veut dire qu'il y a aussi des suivis de chantier qui vont se faire, des marchés publics, des suivis financiers et, bien sûr, les élus et plus particulièrement les adjoints qui devront également mettre la main au chantier, si je puis m'exprimer comme ça, pour suivre tout ça. Donc, ce n'est pas le tout de le voter, il faut ensuite le réaliser.

Un petit point sur l'encours de la dette. Il s'établit à fin 2023 ou début 2024, comme vous voulez, à 3 841 000 €, ce qui est historiquement bas et je vous ferai remarquer que, dans la présentation que l'on vous fait du budget, nous n'avons pas fait apparaître l'emprunt. Nous avons réussi à équilibrer jusqu'à ce soir le budget sans emprunter. On reviendra sans doute vers vous n'importe comment puisque nous avons dit que nous allions solliciter l'emprunt pour les travaux dans les écoles. Nous ne pourrions pas payer les travaux des écoles sans emprunter. Maintenant, à quel moment on déclenche l'emprunt ? Eh bien, on verra. Est-ce que c'est sur cette fin d'année ou est-ce que c'est plutôt sur 2025, c'est un petit peu, là-aussi, le suivi des marchés pour le coup, puisque maintenant il faut passer les marchés de travaux pour les écoles, qui va nous donner le tempo, et du début des travaux, et de l'ampleur également de l'enveloppe à consacrer à ces travaux.

Nous reviendrons vers vous pour cette question d'emprunt mais elle reste vraie, on ne pourra pas faire sans, c'est une certitude. Maintenant à voir si c'est sur le budget 2024 ou le budget 2025.

Voilà très rapidement la présentation. Maintenant si mes collègues adjoints veulent donner des précisions, peut-être sur les investissements à réaliser, c'est le moment.

Monsieur Kahier ZENNAF, adjoint : *Sam l'a dit, nous avons décidé de faire des investissements.*

Par exemple, pour le mobilier dans les écoles, cette année nous continuons mais nous en ferons un peu moins car, depuis deux ans, nous avons déjà changé pas mal de bureaux pour les enfants, plus les armoires.

Cette année, nous continuons par l'opération armoires puisque nous avons encore pas mal de vieilles armoires bois dans les écoles qui posent un problème de sécurité en cas d'incendie. Ensuite, nous avons prévu une rénovation au niveau des vestiaires et de l'accueil de la halle des sports Emile Soulier. Cela va concerner l'ensemble des vestiaires à gauche, le couloir, plus la grande salle d'accueil et les sanitaires qui sont dans cette salle.

Après, dans les grosses lignes, cela a été dit, c'est la rénovation de nos deux écoles. Donc là, ce sont des lignes importantes. Nous prévoyons le commencement des travaux tout de suite début juin, au moins pour l'école Renée Peillon. C'est un délai que nous essayons de tenir et nous mettons un peu la pression sur le bureau d'architecte pour que l'on ait tous les éléments pour pouvoir commencer le chantier.

Ensuite, pour l'école Pierre Teyssonneyre, nous avons besoin de remplacer le bac pour la plonge, plus la douche, au niveau de la cantine.

Pour la médiathèque, nous avons dans deux salles un remplacement des stores ou l'installation des stores quand il n'y en a pas.

Il y a une chose qui avait commencé en 2023 et la commande avait été passée mais le produit livré n'était pas le bon, donc il va falloir qu'on le refasse. Il s'agit des clés connectives pour le pôle sportif R. Rivière. Toujours dans le cadre du pôle sportif, la signalétique n'est pas faite. Il va donc falloir la prévoir.

Au niveau de la salle de l'Etoile, il va falloir que l'on complète aussi par du matériel scénique. Nous avons prévu une somme forfaitaire de 20 000 €. Il n'y a pas mal de choses à faire. J'espère que nous pourrions rentrer dans cette enveloppe sinon cela va nécessiter l'attente sur l'année suivante pour terminer. Nous avons aussi la signalétique au niveau de cette salle. Nous allons faire à peu près la même chose qu'au pôle sportif.

Pour le centre social, c'est un des derniers bâtiments où nous n'avons pas changé l'éclairage en dalles LED. Nous prévoyons de le faire cette année. Il y a aussi une chose qui nous avions prévue et que nous n'avons pas eu le temps de faire en 2022/2023, c'est l'installation de portes coulissantes pour séparer la partie sanitaire du centre de loisirs enfants. Nous avons besoin de faire cette séparation pour le bien-être de l'enfant.

Pour la salle polyvalente Crèche N'Do, comme nous n'avons plus l'association du 3^e âge « le Bon accueil », cette salle a été libérée et nous prévoyons d'investir en mobilier (tables, chaises et chariots).

Pour les services techniques, nous avons la remise aux normes du tableau électrique d'alimentation. Il y a un moment qu'on nous le demande et maintenant, avec les véhicules électriques que nous avons, il est impératif de mettre tout cela aux normes pour éviter, ou d'abîmer les cartes des véhicules, ou éventuellement risquer un incendie.

J'ai fait le tour à mon niveau. Je vais passer la parole aux collègues. Si vous avez des questions...

Monsieur Marc BONNEVAL, adjoint : *je vais prendre la suite de Kahier pour ce qui est de ma délégation, donc la partie voirie et espaces-verts.*

Pour la partie voirie, il y a le rond-point de la mairie suite au réaménagement de la sortie d'autoroute. Après, nous avons toute une liste de matériel, comme chaque année. Du matériel de mesure pour la cheffe de Pôle, des poubelles en ville, on en rajoute à chaque fois, des toutounettes, une débroussailleuse, un groupe électrogène, des jeux de batterie de recharge pour le matériel électrique, lot de panneaux de chantier, un perforateur, un réciprocatrice électrique, un souffleur électrique et un souffleur thermique.

Pour ce qui concerne les espaces verts, nous avons budgétisé 50 000 € en 2023. Nous avons fait déjà l'aire de jeux Sauzée. C'est fini, le parc va bientôt ouvrir. Nous attendons que l'herbe pousse et que l'on fasse la première tonte. C'est un petit château. La deuxième partie se fera sur Burlat, à côté du cimetière. Nous allons y travailler tout de suite.

La grosse opération concerne l'aménagement du parc de la Platière, où la phase une est en cours de finalisation, malgré des petits soucis. Nous allons voir demain à la réunion car, avec toute la pluie, nous avons énormément de sources d'eau qui ressortent et qui n'existaient pas. J'espère que cela ne freinera pas trop la fin de ce chantier. Ensuite, l'aménagement du parc de la Platière sur l'opération n° 2, qui se situe à l'endroit où a lieu le bal du 14 juillet.

Également, tout ce qui est programmeur pour l'arrosage, du matériel d'entretien et une affuteuse de chaîne.

Comme nous allons couper le cèdre au mois d'avril, nous allons réaménager l'espace. Nous avons prévu un petit budget. Et puis, les autres aménagements paysagers sur la commune.

On change la clôture de la salle de l'Etoile, ainsi que l'entrée, Kahier en a parlé. Ce sera un peu plus marqué et cela ressemblera un peu à la façade de la salle. Concernant les espaces verts, c'est terminé.

Par contre, je vais vous parler du cimetière car il y a des travaux d'entretien à faire, la clôture à reprendre côté jeux de Burlat, des marches d'escalier qui s'effondrent et la reprise d'une couverture de mur, côté Burlat.

J'ai terminé. Si vous avez des questions...

Monsieur Gérard VOINOT, adjoint : il y a deux parties.

Tout d'abord la partie police. Nous continuons, comme l'année dernière, à remplacer les premières caméras qui sont fatiguées pour certaines.

Il y a eu le déménagement de la police municipale. Depuis vendredi dernier, comme vous le savez, nous avons un policier présent et, dans un mois ½, nous aurons le deuxième. Les bureaux ont été transférés et nous avons un investissement pour remettre en place le mur d'images. Il y aura aussi des investissements au niveau du matériel puisque ces policiers souhaitent travailler avec des tasers au lieu d'avoir des armes létales. Donc, il faut prévoir d'équiper ces policiers de tasers. Voilà, pour la partie police.

Pour la partie sport, on continue maintenant, puisque le pôle Roger Rivière fonctionne depuis un an, on continue les équipements. Pour le trampoline qui a été déménagé, puisqu'il ne pouvait plus rester à l'emplacement où il était du fait des radiateurs au-dessus et il était pour l'instant bloqué, nous avons prévu de mettre un filet autour de ce trampoline, pour pouvoir l'utiliser et avoir aussi quelque chose qui soit dans les règles, puisque nous avons des utilisations de scolaires et d'enfants.

Il y a la plateforme de réception de la tyrolienne qui avait été démontée dans le cadre des travaux. Nous allons donc la remonter mais avec une version plus légère et plus pratique. Nous avons aussi prévu le remplacement du câble puisque ce sont des choses qu'il faut changer au bout d'un certain temps.

Il y a un chronomètre qui a été demandé par les arts martiaux pour le dojo. Des cages pour le mini-hand qui avaient déjà été demandées l'année dernière, nous allons donc le faire. Des bancs qui ont été demandés aussi. Dans la salle multisports, nous allons prévoir des rideaux car pour le club de tennis de table, avec le soleil levant, c'est un peu gênant, il y a des éblouissements. Il y aura certaines fenêtres qui vont être équipées de stores.

Voilà les principaux aménagements et dépenses que nous avons prévus pour 2024. Il y a des choses que nous avons laissées en suspens. S'il y a des subventions qui peuvent entrer et nous permettre de faire d'autres investissements, on essayera. Voilà, pour l'instant.

Madame Delphine VINCENT, adjointe : concernant la musique, nous avons du renouvellement de matériel, caisse claire, baguettes, des étuis de protection pour le clavier que nous avons acheté l'an dernier.

Il y a un logiciel pour la formation musicale, un violon et un alto pour enfant afin de compléter les instruments qui sont utilisés pour le parcours découverte, un ordinateur avec tout ce qui est connectique pour la musique assistée par ordinateur, un saxophone et le remplacement d'une sonorisation défectueuse.

Ensuite, pour la salle de l'Etoile, nous avons du petit matériel, une servante et deux micro-ondes.

Pour la médiathèque, il s'agit de mobilier pour compléter ce qui a été acheté l'an dernier. Nous avons un bac BD, un bac DVD, trois tables à roulettes, une étagère de présentation pour les nouveautés et de la signalétique. Je pense que j'ai fait le tour.

Il y a aussi l'aménagement de la salle du bas et une protection pour l'utilisation des ordinateurs afin de sécuriser la navigation pour les jeunes, surtout pour les jeunes, pour qu'ils ne puissent pas aller sur n'importe quel site.

Monsieur MERLE : pour terminer, vous avez la présentation en dernière page de l'équilibre budgétaire, puisqu'on se doit de vous présenter un budget équilibré. Vous pouvez constater qu'il est équilibré en section de fonctionnement, dépenses/recettes attendues à hauteur de 5 833 326 € et côté investissement, un équilibre budgétaire à 5 163 290 €.

Ce que je n'avais pas précisé non plus, en préambule tout à l'heure, c'est qu'on vous a fait suivre cette note de synthèse budgétaire il y a déjà 15 jours, ce qui n'a pas été sans conséquences non plus sur la préparation budgétaire. Cela nous a obligé aussi à accélérer le mouvement. Donc nous, nous pouvons accélérer, par contre, la Trésorerie Principale n'accélère pas autant que nous. De ce fait, nous avons dû faire aussi avec les chiffres du moment et, depuis 15 jours, ils ont légèrement bougé. Mais rassurez-vous, l'équilibre budgétaire est toujours celui-ci avec, par contre, une répartition qui sera sans doute légèrement différente au final, mais bon, cela reste un budget prévisionnel, donc il n'y a pas de soucis là-dessus. Cela reste une prévision, ensuite, on l'exécutera et on inscrira les bons chiffres, au bon endroit. Mais c'est vrai que cela nous a contraint cette année à l'exercice. Bon, on a dû faire ça un petit peu aux forceps, pour être complètement transparent.

Monsieur le maire : merci à tous pour cette présentation. Merci aux adjoints, merci surtout à Sam qui a suivi cette préparation budgétaire qui, je pense, est la plus difficile depuis que nous sommes installés, depuis 10 ans. Je pense que c'était la plus difficile parce que quand nous n'avons pas les chiffres consolidés de l'année d'avant, on part un peu dans l'inconnu.

Et je viens de vérifier pour tout vous dire en direct les dotations, puisqu'elles sont en ligne, et ce soir, nous n'avons toujours pas les dotations d'État. Je confirme ce que vient de dire Sam, à l'instant on n'a toujours pas ça. Construire un budget qui se veut un budget prévisionnel sans connaître nos recettes, c'est un peu gênant, et sans connaître les résultats de l'année d'avant non plus. C'est le budget je pense le plus difficile à réaliser et d'autant plus accentué par le fait que l'on a des incertitudes sur l'avenir.

D'un côté, une première phase jusqu'au mois de décembre où la loi de finances a été votée et, concrètement, il n'y avait pas d'inquiétude. Et, depuis un mois, grosse inquiétude. Hier, le chiffre du déficit qui annonce presque une catastrophe avec plusieurs milliards non prévus, qu'il va falloir aller trouver dans le budget de l'État et on pointe les collectivités pour dire, il faut faire des économies sur les collectivités.

Or, 70 % de l'investissement public, ce sont les collectivités. Donc, si on ne veut pas arrêter l'économie, ce n'est pas là qu'il faut taper. Il faut taper ailleurs. Mais, en tout cas, grosse incertitude et grosse inquiétude au niveau des collectivités au moment de voter le budget.

Je vais vous donner mon impression sur ce budget. Tout d'abord, vous dire que pour ce budget on constate, et Sam l'a dit et je le répète, les dépenses sont maîtrisées. Elles sont maîtrisées parce qu'on vous propose un budget de fonctionnement et une section d'investissement, en équilibre dépenses recettes, sans pratiquement d'évolution. C'est-à-dire que l'on évolue très peu, même légèrement à la baisse. Cela veut dire que les efforts d'économies que l'on fait depuis 2014, il faut qu'ils continuent. Sam l'a précisé, j'insiste là-dessus, c'est qu'un euro dépensé doit être un euro utile. Et, à ce titre-là, nous devons tous faire l'effort, se poser la question en disant, avant de dépenser, est-ce que c'est un euro utile. Cet exercice-là, c'est une gestion en bon père de famille. La gestion en bon père de famille que l'on prône depuis 2014, en disant attention, ce n'est pas notre argent, c'est l'argent de grandcroisiens. Et avant de le dépenser, on doit juger de son utilité.

Cet exercice est quotidien, au niveau du maire, au niveau de l'exécutif, au niveau des services. C'est un exercice compliqué parce que, quand on demande de passer un coup de rabot, en disant attention ne commandez pas trop vite, ne commandez pas autant, c'est une véritable inquiétude de gestion au quotidien du budget en sachant que l'on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre. Nous ne sommes pas une commune avec des recettes fiscales directes importantes. Je ne vais pas citer de nom mais il y a d'autres communes de la même taille que la nôtre avec des recettes fiscales à un million supplémentaire.

Alors, si nous avions un million supplémentaire, on ne se poserait pas de questions. Un million par an, on ferait avec. On les prendrait et on aurait beaucoup plus de marge de manœuvre. Là, ce n'est pas le cas à La Grand-Croix, nous ne sommes pas une commune riche et, à ce titre-là, on fait avec.

Alors, maîtrise des dépenses de fonctionnement avec des recettes en incertitude mais une satisfaction, c'est que cet exercice depuis 2014 est réussi et je tiens vraiment à féliciter à la fois les services et à la fois les élus qui essayent de ce manager entre eux pour maintenir ce niveau de dépenses sans explosion des coûts.

C'est aussi un exercice important au niveau des marchés publics. Je rappelle que nous avons créé un poste qui n'existait pas au niveau des marchés publics, pour négocier chaque marché et faire au plus juste. Eh bien ça, c'est un exercice compliqué qui nécessite la création d'un emploi à temps plein, qui doit gérer au quotidien l'ensemble des marchés et des contrats que nous avons.

Je vais dire deux mots sur les investissements. Vous avez vu, ce n'est pas un budget, même si c'est un budget délicat à faire, ce n'est pas un budget craintif. C'est un budget d'avenir avec une hausse assez spectaculaire de 20 % d'augmentation des investissements. On est en mouvement pour les investissements d'avenir.

On a parlé de la Platière, programme engagé. Phase une presque terminée, avec une visite à faire parce que c'est magnifique et j'ai eu la primeur, grâce à Marc, d'aller visiter et franchement cela change le parc. Je suis impatient que ça aille même voire plus vite. Dès qu'il fera beau, je pense que cela va attirer du monde. C'est très bien, c'est l'image de la commune. Avec combien d'arbres plantés ?

Monsieur BONNEVAL : il y en aura 20 000 sur la totalité, sur les deux phases. Là, il y a déjà 14 000 espèces de plantées.

Monsieur le maire : 14 000 espèces de plantées dont des arbres fruitiers. Voilà la réalité. Donc c'est un effort conséquent de biodiversité, de sauvegarde de l'environnement, de protection de l'environnement et de développement durable. Ce parc, c'est une richesse pour la commune. Eh bien, on le valorise avec cette opération. Alors, nous sommes tous très impatients d'aller visiter et de découvrir ça.

Monsieur BONNEVAL : juste, ce n'est pas 14 000 arbres, mais il y a des petites plantes aussi, des vivaces, mais il y a beaucoup d'arbres quand même, de gros arbres.

Monsieur le maire : patience encore quelques jours.

Deuxième opération importante, l'extension et la rénovation de la mairie. L'extension, on va dire que l'on y arrive. Le déménagement a eu lieu, il y a encore quelques problèmes de finition mais bon, on va y arriver. Les travaux d'isolation de la mairie avancent, on espère que le chantier sera terminé au mois de mai. On espère que les entreprises vont tenir le coup pour le suivi du chantier et que l'on ait une mairie qui soit isolée et aux normes, parce que je rappelle aussi que dans cette opération de rénovation lourde de la mairie, nous avons la mise aux normes personnes à mobilité réduite dans le sas d'entrée.

Et puis, troisième opération qui elle va démarrer au mois de juin, parce que c'est un impératif, c'est la rénovation et l'isolation thermique de nos deux écoles publiques. Un gros chantier à plus de trois millions d'euros.

Alors, concrètement, cela nécessite beaucoup d'études. Deux sites différents, des plans qui n'étaient pas à jour, avec des bâtiments anciens, des contraintes techniques qui apparaissent pratiquement tous les jours, mais on sait maintenant, avec la validation de l'avant-projet détaillé, que le chantier pourra démarrer en juin.

C'est ce qui compte, parce que je rappelle que nous avons une subvention en attente qui est conditionnée à la réalisation de ce chantier à partir du mois de juin et on ne peut pas déplacer cette date.

Et puis, la liste des investissements qui a été détaillée par les collègues, qui sont du petit matériel mais, encore une fois, vous voyez que nous sommes dans l'action, nous ne baissons pas les bras, nous sommes

toujours dans la volonté d'embellir la ville, de la rendre attractive, d'avoir des bâtiments publics isolés, rénovés, qui correspondent aux besoins des grandcroisiens et puis, en même temps, l'envie de faire avancer notre ville, de la voir rayonner, et pour ça, nous nous en donnons les moyens avec, on ne l'a pas dit parce que cela rentre en fonctionnement, la saison culturelle, Delphine, qui va être annoncée, une salle de l'Etoile dont la demande d'utilisation explose, on peut le dire, parce qu'on a des problèmes de surcharge au niveau des agendas, avec des salles qui sont offertes aux associations, ce sera au prochain ordre du jour du Conseil municipal, avec des changements de locaux associatifs où les associations de la commune vont pouvoir bénéficier de locaux plus adaptés et moins énergivores, le maintien des subventions aux associations, c'est important, et puis quelque chose qui n'a pas été dit mais j'insiste, c'est que ce budget a été préparé sans augmentation du levier fiscal. C'est un engagement fort que nous avons pris en 2020, ce budget nous garantit la non-augmentation des impôts locaux, pour la part communale.

Donc, maintien du taux d'imposition, soutien à l'investissement fort, développement durable, je dirais que l'on coche pratiquement toutes les cases d'un budget très complet à notre niveau. Donc, je pense que l'on réussit, petit à petit, notre plan de mandat, en préservant l'avenir. Et ça, c'est le dernier point que je voudrais aborder avec vous, c'est la question de l'endettement.

Souvenez-vous, en 2014, nous sommes arrivés avec un endettement supérieur à six millions d'euros. Regardez aujourd'hui où nous en sommes. Nous avons 3,8 millions d'euros. C'est-à-dire que nous avons baissé la dette de 40 % en dix ans, c'est énorme. C'est énorme mais historique. Cet après-midi, j'avais un peu de temps et je me suis plongé dans les archives et il faut savoir que, depuis 25 ans, depuis 1999, la dette de la commune n'a jamais été aussi faible. C'est un avantage, d'abord parce que concrètement nous ne sommes plus dans les communes endettées, marquées en orange ou en rouge, au niveau de la Trésorerie, mais, c'est important parce que cela présage de l'avenir et cela nous permettra dans l'exercice d'aller chercher l'emprunt sans réendetter la commune, sans surendetter la commune et on attendra, c'est stratégique, on attendra la baisse des taux qui est annoncée peut-être en milieu d'année, pour pouvoir emprunter à un meilleur taux, pour la rénovation lourde de nos écoles parce que, à moins que l'on arrive à 80 % de financement de nos écoles par des subventions, nous serons obligés d'aller chercher l'emprunt, parce qu'au bout d'un moment, on n'y arrive plus, tout simplement. Mais, mine de rien, on arrive, à notre rythme, bien entendu, si on avait d'autres moyens, si on avait plus de recettes, si on avait plus de certitude dans l'avenir, on ne se poserait pas ces questions-là, on dirait, on fonce. Je connais un certain nombre de collègues maires qui sont dans cette situation, qui peuvent investir. Nous, ce n'est pas notre cas, on se pose des questions chaque année, on se repose des questions chaque année, en disant qu'est-ce qu'on peut faire pour accomplir notre plan de mandat, tenir nos engagements, ce ne sont pas des promesses, mais nos engagements de 2020 et accomplir notre plan de mandat en laissant la commune en 2026 dans un état de fonctionnement capable de perdurer et de continuer à se développer.

Voilà ce que je voulais vous dire en guise de synthèse de cette présentation. Est-ce que c'est un bon budget ? Moi, je le pense. Je pense que nous sommes tous convaincus. Ce budget a été fait, sa force aussi, est qu'il a été réalisé collectivement, par la participation de tous. Vous avez tous donné votre avis sur les groupes de travail, sur les investissements, et chacun a pu s'exprimer en donnant son avis, en disant moi je le considère prioritaire, moi je le considère un peu moins prioritaire ou pas du tout prioritaire. Et, on a intégré ça dans une maquette budgétaire et on a décidé, budgétairement, que si on voulait passer un budget sans emprunt pour l'instant, eh bien il fallait se contenter des priorités unes de ce que l'on avait classé ensemble.

Et puis, comme l'a dit Gérard, si dans l'année nous avons des bonnes nouvelles de recettes complémentaires, supplémentaires, qui viennent gonfler nos recettes, eh bien, à ce moment-là, peut-être que de ce que l'on avait classé priorité deux, on va pouvoir peut-être les intégrer ou créer de nouvelles dépenses en fonction de l'actualité du moment.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je voudrais sincèrement vous remercier pour le travail qui a été accompli pour la présentation budgétaire et puis, maintenant, la discussion est ouverte et je vous laisse la parole pour discuter ensemble de ce budget 2024.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Alors, il vrai que cela ressemble étrangement à nos séances précédentes et du coup la discussion a déjà eu lieu, mais il peut y avoir encore des interrogations.

Pas d'interventions ? Eh bien, écoutez, je vous propose de le mettre aux voix.

Madame la secrétaire.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (26 voix pour),**

☞ approuve le budget primitif 2024 auquel est annexé la liste des subventions attribuées.

Liste des subventions (hors subventions supérieures à 23 000 euros) :

CCAS La Grand'Croix 35 800 €
Amicale des Anciens de la Résistance 230 €
Anciens Combattants 360 €
Le Souvenir Français 300 €
Les croqueurs de pommes du Jarez 400 €
Festiv'à La Grand'Croix 7 600 €

Centre Laïc 6 000 €
 Association des parents d'élèves de l'école Renée Peillon 200 €
 Association des parents d'élèves du Collège Charles Exbrayat 360 €
 Foyer socio-éducatif du collège Charles Exbrayat 600 €
 CFA BTP Saint-Etienne 450 €
 Association culturelle Val de Gier 250 €
 Association des parents et familles espagnols 200 €
 Centre de Loisirs et Equestre 500 €
 CERPI 180 €
 Dictée en fête 160 €
 Fanfare M'Cris 800 €
 Horizon 600 €
 Maison des Tresses et lacets 600 €
 La truite du Dorlay 300 €
 Rythmes et musique 900 €
 TOUTATOUT 450 €
 Banque alimentaire de la Loire 400 €
 42 Bouchons du cœur 300 €
 La Grand' Croix solidaire 150 €
 FNATH 160 €
 Les Restos du Cœur 700 €
 Rêvons ensemble 300 €
 Arts Martiaux Pays du Gier 1 000 €
 Association française des médaillés de la jeunesse et des sports 250 €
 Association sportive du Collège Charles Exbrayat 160 €
 Jujitsu 420 €
 Espoir Cycliste Pays du Gier 2 350 €
 Saint-Chamond Hand Ball Club Pays du Gier 8 000 €
 Sporting Club Grand Croix Lorette 3 300 €
 Tennis de Table 2 350 €

Monsieur le maire : *merci pour cette belle unanimité.*

Alors, le vote du budget, ce n'est pas une fin en soi. C'est le début, le début de sa réalisation et Sam l'a très bien dit, et je répète ce qu'il a dit, c'est qu'en fait, maintenant, au travail. Au travail pour la réalisation, parce que c'est bien beau d'inscrire des sommes à dépenser mais il faut les dépenser, il faut les réaliser ces projets, il faut les accompagner, il faut les suivre. Cela demande la mobilisation de tous, et là-aussi, eh bien ma foi, on aura besoin de l'ensemble de l'équipe, aussi bien des élus, que des techniciens, pour réaliser l'ensemble de ces trois millions et demi, et cinq millions cent d'investissement, et puis tous ces efforts d'économie qu'on demande dans ce budget.

4 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024

Rapporteur : Monsieur Samuel MERLE, Adjoint

Conformément à l'article 1636B sexies du Code général des impôts, le Conseil municipal doit voter chaque année les taux des taxes locales directes par une délibération spécifique distincte de celle du vote du budget.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Compte tenu de la volonté municipale, confirmée lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 15 février 2024, de ne pas augmenter les taux, les propositions suivantes sont soumises à l'Assemblée, pour l'année 2024 :

- | | |
|--|---------|
| ✓ Taxe d'habitation
(sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés
à l'habitation principale) | 12,84 % |
| ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties
(25,60 taux communal 2020 + 15,30 taux départemental 2020), | 40,90 % |
| ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 68,54 % |

Il est souligné que ces taxes n'ont pas subi de hausse depuis 2010 pour ce qui concerne la part communale.

Monsieur le maire : *et comme il est précisé dans la note également, eh bien, c'est la 14^{ème} année qu'il n'y a pas d'augmentation de taux sur ces taxes. Depuis 2010, il n'y a pas eu d'augmentation et donc on ne peut que constater l'effort qui est réalisé pour maintenir ces taux.*

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Non, on passe au vote.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (26 voix pour) :**

✎ fixe comme suit les taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2024

- | | |
|--|----------|
| ✓ Taxe d'habitation
(sur les résidences secondaires et autres locaux meublés
non affectés à l'habitation principale) | 12,84 % |
| ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties
(addition de la part communale et départementale) | 40,90 % |
| ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 68,54 %. |

5 - Contribution de la commune de La Grand'Croix au Syndicat intercommunal Gier Dorlay et au Syndicat Intercommunal des Tennis du Dorlay Saint-Paul-en-Jarez/La Grand'Croix, pour l'exercice 2024

Rapporteur : Monsieur Gérard VOINOT, Adjoint

Comme chaque année, le Conseil municipal doit valider le montant de la participation de la commune pour ces deux Syndicats.

a/ Syndicat intercommunal Gier/Dorlay

Lors de sa réunion du 21 février 2024, le Comité Syndical a débattu des orientations financières du budget primitif 2024 du Syndicat intercommunal Gier Dorlay.

Il ressort que la participation des communes de La Grand'Croix et Lorette est maintenue à 153 309 €, soit 76 654,50 € pour chacune des communes (somme inchangée depuis 2014).

Il est proposé au Conseil municipal de verser au Syndicat intercommunal Gier/Dorlay une participation de 76 654,50 €.

Monsieur le maire : *est-ce qu'il y a des questions ? Non, alors nous passons au vote.*

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (26 voix pour)**, approuve le montant de la participation de la commune de La Grand'Croix au Syndicat intercommunal Gier Dorlay, soit 76 654,50 €.

b/ Syndicat intercommunal des Tennis du Dorlay Saint-Paul-en-Jarez/La Grand'Croix

Lors de sa réunion du 12 mars 2024, le Comité Syndical a débattu des orientations financières du budget primitif 2024 du Syndicat intercommunal des Tennis du Dorlay.

Il ressort que la participation de la commune de La Grand'Croix reste inchangée, soit 10 000 €

Il est proposé au Conseil municipal de verser au Syndicat intercommunal des Tennis une participation de 10 000 €.

Monsieur Gérard VOINOT, adjoint, rajoute : *il y a eu une augmentation, il y a 3 ans, lorsqu'on a refait les tennis. Cette année, comme l'a dit tout à l'heure Monsieur le maire, pour faire aussi le budget du Syndicat des tennis, cela a été compliqué. Pour La Grand'Croix, la participation reste à 10 000 € mais, pour Saint-Paul, elle va passer à 20 000 € pour arriver à boucler le budget.*

Monsieur le maire : *merci. Est-ce qu'il y a des remarques sur cette cotisation ? Non, eh bien nous passons au vote.*

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (26 voix pour)**, approuve le montant de la participation de la commune de La Grand'Croix au Syndicat intercommunal des Tennis du Dorlay Saint-Paul-en-Jarez/La Grand'Croix, soit 10 000 €.

6 - Ressources humaines : création d'emplois non permanents

Rapporteur : Monsieur Samuel MERLE, Adjoint

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique, permettant aux collectivités de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Vu l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique, permettant aux collectivités de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité,

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Considérant les besoins saisonniers aux services techniques sur la période de juin à septembre,

Chaque année, les besoins saisonniers sont avérés sur la période estivale de juin à septembre aux services techniques et notamment pour l'entretien des espaces verts, la manutention de matériel, l'entretien des locaux...

Pour répondre à ces besoins, il est proposé à l'Assemblée de créer 10 emplois à temps complet sur la période du 15 juin au 30 septembre 2024, sur le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie C, avec reconduction chaque année.

Monsieur le maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

Monsieur le maire : *merci. Et on peut préciser également que s'il y a des jeunes qui sont intéressés, ils peuvent postuler jusqu'à fin avril.*

Une petite information par voie de presse sera faite. Il faut avoir plus de 18 ans et une priorité est donnée aux enfants de La Grand'Croix.

Monsieur Samuel MERLE, adjoint : *je ne l'ai pas précisé mais ce sont des contrats de 3 ou 4 semaines maximum. C'est pour permettre l'accueil d'un maximum de jeunes.*

Monsieur le maire : *pas d'autres remarques ? Non, nous passons au vote.*

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (26 voix pour)**, décide de créer 10 emplois à temps complet sur la période du 15 juin au 30 septembre 2024, sur le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie C, avec reconduction chaque année.

7 - Associations percevant une subvention supérieure à 23 000 euros : vote de trois subventions, approbation de deux conventions et un avenant

Rapporteurs : Madame Chrystelle COPPARONI, Adjointe, et Monsieur Gérard VOINOT, Adjoint

En application de l'article 10 de la Loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application, l'autorité administrative qui attribue à un organisme de droit privé une subvention annuelle supérieure à 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme.

Cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la somme allouée.

Également, en référence à l'article L 2311-7 du Code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions assorties de conditions d'octroi doit donner lieu à une délibération distincte du budget.

Pour l'année 2024, sont concernées les associations suivantes :

- le Centre social dont le montant de la subvention proposée s'élève à 109 700 €,
- Sport et culture à l'école dont le montant de la subvention proposée s'élève à 27 748 €,

ainsi que l'Osegc, pour lequel un avenant à la convention signée en 2016 est passé chaque année, déterminant le montant de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Enfance qui s'élève, pour cette année, à 74 333 €.

Il est rappelé, ci-dessous, les avances sur la subvention 2024 consenties à ces associations par délibération du 20 novembre 2023 :

▪ Centre social	34 427,25 €
▪ Sport et culture à l'école	6 832,50 €
▪ OSEGC	18 928,75 €

Également, conformément au décret 2017-779 du 05 mai 2017, les « données essentielles » de ces conventions doivent faire l'objet d'une mise à disposition gratuite. Celle-ci peut se faire soit par une publication sur le site internet de la commune, soit par une transmission à l'autorité en charge du portail unique interministériel.

Ces données concernent essentiellement des informations relatives :

- ✓ à l'autorité administrative (nom, Siret, date de la convention, référence de la délibération),
- ✓ au bénéficiaire (nom de l'association, Siret),
- ✓ à la subvention (objet, montant, conditions de versement...).

Pour notre commune, cette publication se fait par le biais du site internet.

Il est proposé au Conseil municipal :

✚ d'accorder une subvention d'un montant de :

- 109 700 € au Centre social,
- 27 748 € à l'association sport et culture à l'école,
- 74 333 € à l'OSEGC,

étant rappelé que les acomptes seront déduits lors des mandatements,

✚ d'approuver les conventions à conclure avec le centre social et l'association sport et culture à l'école, pour l'octroi d'une subvention supérieure à 23 000 €,

✚ d'approuver l'avenant n° 8 à la convention signée avec l'OSEGC déterminant les modalités de calcul de la contribution de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée,

✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer ces documents.

Monsieur le maire : merci Chrystelle. Gérard, des choses à rajouter ?

Monsieur Gérard VOINOT, adjoint : *simplement, pour sport et culture, nous sommes dans le même montant, pratiquement, que l'année dernière, puisque nous avons donné 27 330 €, le montant n'a pas beaucoup changé mais comme nous sommes au-dessus de 23 000 €, nous sommes obligés d'avoir une convention avec l'association.*

Monsieur le maire : merci Gérard.

Alors quelques précisions, parce que si vous vous reportez à ce qui avait été voté l'an dernier, vous allez dire mais il y a une baisse des subventions.

Alors non, il n'y a pas de baisse de subventions, la part communale reste inchangée. Sauf que, avec la signature de la convention territoriale globale, la CTG, en remplacement du contrat enfance jeunesse, le versement de la CAF ne transite plus par la mairie. C'est-à-dire qu'avant la mairie touchait la somme de la CAF et la reversait par l'intermédiaire d'une subvention. A ce titre, par exemple le centre social avait une somme beaucoup plus importante de subvention puisque, dans la part subvention, il y avait la subvention municipale et la part CAF. Or, depuis septembre, depuis la signature de la convention territoriale globale, le centre social a touché et touche directement cette part sur ses comptes, sans passer par la mairie. Et tant mieux, pour nous c'est plus simple, il n'y a plus à reverser et donc, effectivement, la subvention paraît être en baisse mais elle est identique à l'an dernier, c'est-à-dire que la part communale reste inchangée. Voilà.

Sport et culture, nous avons eu l'assemblée générale la semaine dernière. Cela s'est très bien passé. Une association dynamique, j'appelle ça une pépète, une pépète grandcroisienne, parce que c'est une association atypique, mais remarquez quand même l'aspect important de la subvention qui est donnée pour des activités en et hors temps scolaire, qui vient grossir les crédits pédagogiques de la commune. Et je crois, il me semble, que c'est quelque chose de rare, voire unique, parce que cela n'existe nulle part ailleurs et les enseignants qui font un passage sur La Grand'Croix, lorsqu'ils arrivent, ils sont surpris qu'il existe ce dispositif et puis, quand ils partent, ils se rendent compte de la perte aussi. Je rappelle qu'à l'origine, cela a été rappelé au moment de l'assemblée générale, ce dispositif a été installé dans les années 80/90 par ce que l'on appelait les contrats bleus. Les contrats bleus était un dispositif financé à moitié par l'État et à moitié par la commune, qui permettait de créer des activités sportives et des activités culturelles, dans un cadre scolaire ou périscolaire. Et puis, petit à petit, l'État s'est désengagé, petit à petit, jusqu'à se désengager complètement, ce qui fait que les communes n'ont pas suivi et la commune de La Grand'Croix à l'époque, et son maire André CHAZALON, a décidé de suppléer l'État, c'est-à-dire a pris la place de l'État dans le financement de ces activités. Et voilà comment est née l'association sport et culture à l'école. Cela a été rappelé par nos deux anciens collègues, Roger BRUN et Guy LOPEZ qui étaient présents à l'assemblée générale en tant que membres honoraires, et qui ont rappelé cet historique en remerciant une nouvelle fois la commune de La Grand'Croix de continuer à suivre l'exemple d'André CHAZALON, à l'époque, qui a voulu donner un plus aux écoles.

Et puis, quant à la subvention de l'école privée, c'est calculé par rapport au nombre d'élèves et au prix de revient de l'élève sur l'école publique. Il se trouve que cette année, il y a deux ou trois élèves de moins par rapport à l'an dernier, donc la subvention s'ajuste un petit peu. Mais le prix de l'élève augmente un petit peu, donc on va dire que c'est à peu près stable.

Puis dernière chose, si vous regardez la délibération de l'an dernier, vous ne voyez pas la crèche Coline et Colas. Ce n'est pas qu'il n'y aura pas de subvention à la Crèche Coline et Colas, c'est qu'en fait, dans le calcul de ce que la CAF leur a donné directement et ce que nous leur avons donné l'an dernier, leur

comptabilité a une difficulté à sortir les bons chiffres et à se mettre d'accord. Donc, plutôt que de voter une subvention approximative, vu qu'ils ont déjà eu le versement d'un acompte en janvier, on s'est dit que nous allions prendre notre temps pour mettre les comptes à plat et voter une subvention la plus juste possible, et cela vous sera proposé lors du prochain Conseil municipal. Pas d'inquiétude pour la crèche avec qui nous avons de bons rapports, il suffit juste de nous mettre d'accord. Pour tout vous dire et être complètement transparent, ils ont touché, aussi bien le centre social que la crèche, à partir du moment de la signature de la CTG, c'est-à-dire septembre 2023, ils ont touché le dernier trimestre directement de la CAF alors que nous, nous leur avons aussi versé l'argent. Donc, en fait, ils ont perçu l'argent deux fois et il faut qu'ils nous remboursent une partie. C'est un peu complexe et c'est cet exercice là que nous n'avons pas réussi à clore dans les temps, d'autant qu'il fallait que 15 jours avant on envoie la note, donc c'était carrément mission impossible pour ce Conseil municipal mais pas d'inquiétude, nous le ferons la prochaine fois.

Voilà quelques explications sur ces subventions conventionnées.

Est-ce qu'il y a des interrogations, des questions ? Kahier.

Monsieur Kahier ZENNAF, adjoint : simplement, ce qui rend les choses compliquées, aussi bien pour nous mairie, mais surtout pour les deux associations, telles que le centre social et la crèche, c'est la nouvelle convention, la CTG. D'abord, elle a mis du temps à aboutir parce qu'il a fallu une préparation de plus de deux ans pour pouvoir aboutir à cette nouvelle CTG, et puis il y a ce phénomène, comme l'a dit Luc, que dans la cadre de la CTG la subvention à ces deux associations leur est versée directement sans passer par la mairie, par le biais d'une convention de financement, chose à laquelle nous aurions dû être partie prenante. En effet, dans la discussion que nous avons eu pour la préparation de cette CTG, il nous avait été dit qu'au moment de la signature de la convention de financement les mairies seraient présentes. Or, à mon avis, les structures ont signé cette convention de financement, et nous, mairies, nous n'avons pas été informées mais on savait quand même que la part CAF revenant aux structures serait versée directement.

Alors, j'ai bien vu, lorsque nous avons alerté le centre social qu'ils avaient trop perçu, ils s'en étaient aperçus dans leurs compte et ils se posaient la question de comment ils allaient faire pour nous rembourser. Il en est de même au niveau de la crèche. A ce jour, il faut que l'on détermine exactement quel est le montant perçu en trop et qu'ils viennent discuter avec nous pour mettre en place les modalités de remboursement.

C'est le démarrage qui est un peu difficile mais, à mon avis, avec le temps, cela va faire comme le contrat enfance jeunesse, les gens vont prendre des habitudes et il n'y a pas de raison que cela ne fonctionne pas.

Monsieur le maire : merci Kahier. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Non. Je vais vous proposer de passer au vote.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (26 voix pour) :**

- ☞ décide d'accorder au centre social une subvention d'un montant de 109 700 € au titre de l'année 2024,
- ☞ approuve le projet de convention à conclure entre la commune et le centre social relatif à l'octroi d'une subvention supérieure à 23 000 €,
- ☞ autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (26 voix pour) :**

- ☞ décide d'accorder à l'association sport et culture à l'école une subvention d'un montant de 27 748 € au titre de l'année 2024,
- ☞ approuve le projet de convention à conclure entre la commune et l'association sport et culture à l'école relatif à l'octroi d'une subvention supérieure à 23 000 €,
- ☞ autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (26 voix pour) :**

- ☞ décide d'accorder à l'OSEGC une subvention d'un montant de 74 333 € au titre de l'année 2024,
- ☞ approuve le projet d'avenant n° 8 à la convention à conclure entre la commune et l'OSEGC relatif à l'octroi d'une subvention supérieure à 23 000 €,
- ☞ autorise Monsieur le maire à signer cet avenant.

8 - Versement d'une subvention au centre social de La Grand'Croix au titre de l'aide aux vacances

Rapporteur : Madame Chrystelle COPPARONI Adjointe

La commune verse une aide pour les enfants et adolescents (jusqu'à 16 ans), domiciliés à La Grand'Croix, inscrits dans une structure agréée jeunesse et sports située sur la commune. Son montant est fixé à 1,50 € par jour, pour un maximum de 30 jours par an. Ce versement, qui s'effectue directement auprès de l'organisme d'accueil sous forme de subvention, doit faire l'objet d'une délibération.

Ainsi, le centre social La Grand'Croix a transmis l'état de présence pour les vacances de février 2024 qui fait ressortir un total de 361 jours, répartis entre 86 enfants issus de 61 familles de La Grand'Croix.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'accorder au centre social une subvention de 541,50 euros (361 j x 1,50 €).

Monsieur le maire : *merci. Alors c'est traditionnel, donc je pense que cela ne soulève pas beaucoup de questions. Non. Nous passons au vote.*

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (26 voix pour)**, décide de verser au centre social une subvention de 541,50 € au titre de l'aide aux vacances.

9 - Organisation du temps scolaire - rentrée 2024

Rapporteur : Monsieur Kahier ZENNAF, Adjoint

Il est rappelé que le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 a instauré une réforme des rythmes scolaires des écoles élémentaires et maternelles, avec un retour de la semaine à 4 jours ½.

Un nouveau décret du 27 juin 2017 (2017-1108) a permis au Directeur Académique de l'IA-DAASEN, sur proposition conjointe d'une Commune ou d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale et d'un ou plusieurs Conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation du temps scolaire, ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées et sur 4 jours.

Cette dérogation est accordée pour trois ans.

Ainsi, après concertation de l'ensemble des acteurs concernés (enseignant, représentants des parents d'élèves et élus), le Conseil municipal, par délibération en date du 30 juin 2017 avait délibéré en faveur du retour à la semaine de 4 jours, dès la rentrée 2017, en retenant les horaires suivants : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Cette dérogation, dont le renouvellement a été demandé par délibération du 20 mai 2021, prend fin le 31 août 2024.

Si la commune souhaite renouveler cette organisation du temps scolaire, elle doit formuler une nouvelle demande auprès des services de l'Inspection Académique-DAASEN, après concertation des conseils d'écoles et avis du Conseil municipal.

Le Conseil d'école de l'école Renée Peillon, réuni le mardi 5 mars 2024, a voté à l'unanimité la reconduction de la semaine de 4 jours.

Celui de l'école Pierre Teyssonneyre, dans sa réunion du jeudi 14 mars 2024, a également voté à l'unanimité cette reconduction.

Il appartient donc au Conseil municipal de confirmer le choix de la commune qui devra être transmis à la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire avant le 5 avril 2024, délai de rigueur.

Monsieur Kahier ZENNAF, adjoint, rajoute : *c'est quelque chose que l'on doit renouveler tous les trois ans et, pour ce faire, il faut que les deux Conseils d'école et la municipalité soient d'accord. Et comme je vous l'ai dit, il se trouve que les deux Conseils d'école ont voté pour.*

Monsieur le maire : *je vous propose de suivre les Conseils d'école. On ne peut pas aller contre ça, d'autant que l'organisation convient à tout le monde.*

Pas de remarques ? Pas de questions ? Nous passons au vote.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (26 voix pour) :**

☞ confirme la demande de reconduction de la dérogation aux horaires scolaires à la rentrée 2024, à savoir le maintien de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours, en retenant les horaires suivants : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi,

☞ autorise Monsieur le maire à engager toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision qui sera transmise à la Direction académique des services de l'Éducation Nationale.

10 - Convention entre la commune de La Grand'Croix et l'Ehpad "les Tilleuls", pour la mise en place, par la médiathèque, de services et d'actions en faveur de la lecture

Rapporteur : Madame Delphine VINCENT, Adjointe

Dans le cadre de sa politique de développement de la lecture publique, la médiathèque Antoine de Saint-Exupéry met en place des services et des actions en direction des publics empêchés, et notamment des personnes âgées à mobilité réduite.

Ainsi, un partenariat peut être instauré avec l'Ehpad "les Tilleuls".

L'établissement mettrait à disposition de la médiathèque un local, accessible aux résidents, où seraient déposés des livres, revues et autres documents. Ce dépôt, renouvelé tous les mois, serait réalisé par le personnel de la médiathèque.

Une personne de l'Ehpad assurerait la gestion et le suivi de ces ouvrages. Le remplacement des ouvrages perdus ou détériorés sera à la charge de l'Ehpad.

Afin de formaliser ce partenariat, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention présentée et d'autoriser Monsieur le maire à la signer.

Monsieur le maire : *c'est très bien. J'ai de bons retours des familles.
Des remarques ? Non, eh bien nous passons au vote.*

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (26 voix pour) :**

☞ approuve le projet de partenariat entre la commune et l'Ehpad « les Tilleuls », pour la mise en place, par la médiathèque, de services et d'actions en faveur de la lecture,

☞ approuve la convention établie à cet effet et autorise Monsieur le Maire à la signer.

11 - Déclaration d'intention d'aliéner ZI la Péronnière - réf. Vente ARTY-OGER CONSTRUCTIONS/AGY IMMO/1011198/NVR/ASA : délégation du droit de préemption urbain à l'EPORA

Rapporteur : Monsieur le maire

La Commune a été destinataire le 9 février 2024 d'une déclaration d'intention d'aliéner l'informant de l'intention de la société OGER Constructions de vendre les biens situés 389 rue de la Rive - ZI la Péronnière à LA GRAND'CROIX, cadastrés section A n° 1106 (lot de copropriété n° 3 - 433/1000èmes) et A n° 296 (parcelle de terrain de 1340 m²), au prix de 100 000 € HT.

La préemption de ces biens pourrait être déléguée à l'EPORA, dans le cadre d'une convention de veille et de stratégie foncière intervenue entre la Commune, Saint-Étienne Métropole et l'EPORA, approuvée par délibération du Conseil municipal du 14 novembre 2022.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-18, L2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 210-1 à L 213-18 et R 211-1 à R 213-30,

VU les délibérations du Conseil municipal de la commune de La Grand'Croix du 06 juillet 2001 et du 25 juin 2015 instituant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser du plan d'occupation des sols,

VU la délibération n° CC/2016.00020 du 04 février 2016, par laquelle le Conseil communautaire de Saint-Étienne Métropole a délégué le droit de préemption urbain aux communes membres, sur leur territoire, dans les périmètres sur lesquels le DPU a été institué,

VU la délibération n° CC/2016.00235 du Conseil communautaire de Saint-Étienne Métropole du 30 juin 2016 approuvant le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de La Grand'Croix,

VU la délibération n° CC/2016.00278 du Conseil communautaire de Saint-Étienne Métropole du 30 juin 2016 mettant à jour le périmètre du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de La Grand'Croix,

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de La Grand'Croix n° 2020.05-14 du 25 mai 2020 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le maire,

VU le décret n° 98-923 du 14 octobre 1998 portant création de l'établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) qui prévoit que cet établissement peut recourir aux procédures mentionnées à l'article L 321-4 du Code de l'urbanisme et notamment exercer le droit de préemption urbain,

VU le programme pluriannuel d'intervention de l'EPORA 2021-2025, arrêté par son Conseil d'administration le 5 mars 2021,

VU la convention de veille et de stratégie foncière en date du 20 juin 2023 (n° 42B069), conclue entre la Commune de La Grand'Croix, Saint-Étienne Métropole et l'EPORA,

CONSIDERANT la déclaration d'intention d'aliéner établie par Maître Nathalie VAN ROBAIS, Notaire à Saint-Chamond (42400), 7, rue Gambetta, en application des articles L. 213-2 et R. 213-5 du Code de l'urbanisme, reçue le 09 février 2024 en mairie de La Grand'Croix, informant le maire de l'intention de la société OGER Constructions de vendre les biens situés à LA GRAND'CROIX (42320) - 389 rue de la Rive - ZI de la Péronnière, cadastrés section A n°1106 (lot de copropriété n° 3 - 433/1000èmes) et A n° 296 (parcelle de terrain de 1 340 m²), au prix de 100 000 €.

CONSIDERANT que lesdits biens immobiliers sont inclus dans le périmètre d'application du Droit de préemption urbain figurant au PLU de La Grand'Croix approuvé par délibération du Conseil communautaire de Saint-Étienne Métropole du 30 juin 2016,

Dans le cadre des missions dévolues à l'EPORA en vertu de son décret de création ainsi que celles issues de la convention intervenue entre la Commune de La Grand'Croix, Saint-Étienne Métropole et l'EPORA, il est proposé au Conseil municipal de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPORA sur les biens objet de la déclaration d'intention d'aliéner, ci-dessus décrite.

Monsieur le maire précise que dans cette préemption, ce qui est intéressant c'est la parcelle qui longe le Gier, sur la rive gauche.

Jusqu'à présent, il n'y a pas d'accès. Il n'y a pas de parcelle municipale ou métropolitaine le long de cette rive. Concrètement, c'est l'arrière des usines qui donne sur le côté parc de la Platière. Ces arrières d'usines ne sont pas très jolis et servent parfois de débarras pour les industriels et, côté parc, ce n'est pas très beau visuellement.

Cela intéresse la Métropole à double titre. D'abord, créer un accès à l'entrée de la zone à terme, avoir une maîtrise foncière sur cette parcelle et puis, surtout, d'avoir la rive gauche du Gier accessible pour l'entretien, dans un premier temps et puis pour des éventuelles plantations pour cacher les arrières d'usines.

Ce qui demandé ce soir, ce n'est pas de faire des projets avec la Métropole mais de déléguer le droit de préemption. A l'issue de la préemption les projets pourront se développer.

Monsieur Pascal CALTAGIRONE, Conseiller municipal : *on ne sait pas ce qu'il va y avoir ?*

Monsieur le maire : *on ne sait pas ce qu'il va y avoir. Ce qui compte c'est de préserver l'avenir.*

Là, nous avons une opportunité. Si on laisse passer cette vente, on sait que pendant 10, 15 ou 20 ans, nous n'aurons pas de retour cette opportunité. Là, c'est pour éviter d'hypothéquer l'avenir qu'il faut se positionner tout de suite.

Pas d'autres remarques ? Nous passons au vote.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (26 voix pour) :**

✎ délègue l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPORA dans le cadre de cette déclaration d'intention d'aliéner, concernant les biens situés 389 rue de la Rive - ZI la Péronnière, cadastrés section A n°1106 (lot de copropriété n° 3 - 433/1000èmes) et A n° 296 (parcelle de terrain de 1 340 m²).

12 - Signature d'une convention avec Saint-Étienne Métropole pour la mise à disposition de l'outil informatique de dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

Rapporteur : Monsieur le maire

La Loi ELAN impose aux communes, depuis le 1^{er} janvier 2022, l'obligation d'être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique.

De plus, conformément à l'article L 423-3 du Code de l'urbanisme, les communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation supplémentaire de disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée ces demandes.

Le SIEL a souhaité accompagner les communes dans l'application de ces nouvelles mesures et a mis en place une nouvelle option, dans le cadre de son service d'information géographique WEB Géoloire, dénommée « accès au logiciel ADS : Cart@DS ».

La commune de La Grand'Croix a adhéré à cette option par délibération du 23 septembre 2021.

Seules cinq communes de la Métropole ont choisi cette solution, d'autres ont retenu celle proposée par Saint-Étienne Métropole, à savoir le logiciel « Droit de Cités ».

Le SIEL a fait savoir qu'il entendait mettre fin à ce service.

Dans un même temps, SEM a décidé du changement de logiciel d'instruction et, à l'issue d'une nouvelle consultation, a retenu le logiciel Cart@DS.

La Métropole offre aux communes la possibilité d'adhérer à cette plateforme via la signature d'une convention de mise à disposition de l'outil informatique de dématérialisation des demandes d'urbanisme.

Celle-ci serait conclue jusqu'au 30 avril 2030, avec possibilité de la dénoncer par lettre recommandée avec un préavis de six mois.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 850 €.

Pour 2024, elle sera calculée au prorata de l'année, après la mise en route du logiciel.

Le SIEL, quant à lui, ne mettra pas en recouvrement les sommes dues au titre de l'année 2024.

Afin de pouvoir continuer à répondre aux obligations de la commune en matière de dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme et de doter le service urbanisme des outils indispensables au bon fonctionnement de l'instruction des dossiers, il est proposé à l'Assemblée :

- ↳ d'adhérer à la solution Cart@DS proposée par Saint-Étienne Métropole dans le cadre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme,
- ↳ d'approuver la convention correspondante à intervenir entre SEM et la commune,
- ↳ d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,
- ↳ de dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Monsieur le maire : *est-ce qu'il y a des questions ? Non, nous passons au vote.*

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (26 voix pour) :**

- ↳ décide d'adhérer à la solution Cart@DS proposée par Saint-Étienne Métropole dans le cadre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme,
- ↳ approuve la convention de mise à disposition d'un outil informatique de dématérialisation des demandes d'urbanisme proposée par Saint-Étienne Métropole,
- ↳ autorise Monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,
- ↳ dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

13 - Signature d'une convention avec la Préfecture de la Loire pour la mise à disposition de la mairie du dispositif de recueil (DR) mobile d'enregistrement des demandes de titres d'identité

Rapporteur : Madame Nathalie MATRICON Adjointe

Par délibération en date du 08 décembre 2008, la commune avait signé une convention avec la Préfecture pour la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage.

Le Préfet de la Loire propose également la mise à disposition d'un DR mobile dans les trois hypothèses suivantes :

- ↳ pour prendre en charge le recueil des demandes des usagers ayant des difficultés à se déplacer (personnes âgées ou hospitalisées),
- ↳ pour renforcer, de manière ponctuelle, le parc DR fixe dans une mairie déjà équipée compte tenu d'une forte période d'activité,
- ↳ pour permettre à des mairies non équipées d'un DR fixe de recueillir dans les locaux communaux, les demandes au bénéfice des usagers qui s'y déplaceraient.

L'usage du DR mobile est réservé aux agents de la commune spécifiquement habilité.

La commune a été confrontée à plusieurs reprises à des demandes émanant de personnes qui ne pouvaient pas se déplacer, pour des raisons de santé ou handicap. Aussi, il apparaît judicieux de proposer ce service à domicile.

Les agents devront regrouper les demandes et contacter au préalable les services de la Préfecture pour réserver le DR mobile. Ils devront se rendre en Préfecture munis de leur carte ANTS pour récupérer et rendre le matériel.

Le déplacement des agents se limitera aux communes qui composaient l'ancien canton de La Grand'Croix, avant le redécoupage cantonal, à savoir : Cellieu, Chagnon, Doizieux, Farnay, La Grand'Croix, L'Horme, Lorette, Saint-Paul-en-Jarez, La Terrasse-sur-Dorlay et Valfleury, soit en Ehpad, soit au domicile sur présentation d'un justificatif attestant que le demandeur est dans l'incapacité physique de se déplacer.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver la convention de mise à disposition d'un DR mobile et d'autoriser Monsieur le maire à la signer. Elle prendra effet à la date de sa signature, pour une durée d'un an, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Monsieur le maire : *merci Nathalie.*

Alors, c'est un service nouveau qui va voir le jour sur la commune et sur toutes les communes de l'ancien canton de La Grand'Croix. Pour tout vous dire, nous avons beaucoup de demandes pour des personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer, soit hospitalisées à domicile, soit dans les Ehpad, de la part des familles qui ne veulent pas payer l'ambulance deux fois, une pour la demande et une pour le retrait du titre. Cela coûte cher, ce n'est pas pratique et puis, concrètement, j'ai assisté à des scènes qui sont terribles, c'est-à-dire des gens qui n'arrivent pas à tenir sur un fauteuil.

Je pense que cette solution offre la possibilité aux personnes, et nous en avons dans nos maisons de retraite mais pas que, dans les maisons d'accueil spécialisé et puis toutes les maisons de retraite de l'ancien canton, de bénéficier d'un service nouveau. On va essayer aussi de grouper les rendez-vous, c'est-à-dire qu'à partir du moment où l'agent partira avec son véhicule et son DR mobile, il partira pour la journée. Il fera peut-être la maison de retraite de Saint-Paul-en-Jarez, celles de La Grand'Croix, puis quelques domiciles, de manière à ce que le DR qu'on prendra en charge à la Préfecture, une fois qu'on l'a, on le garde deux ou trois jours, ou une semaine et, pendant ce temps-là, l'agent fera ses rendez-vous à domicile.

Donc, c'est un service de proximité, un service nouveau, mais on s'est quand même garanti qu'on n'aille pas à Saint-Julien-Molin-Molette ou à Grammond. Nous avons voulu dans cette convention rester sur un service de proximité, avec l'assurance aussi que l'État ne nous oblige pas à le faire sur d'autres territoires.

Nous nous sommes renseignés. Saint-Chamond a cette convention, Rive-de-Gier et Pélussin également. Du coup, on se dit qu'en restant dans les limites géographiques de l'ancien canton de La Grand'Croix, on remplit notre rôle et on ne va pas se disperser ailleurs, ni dans d'autres départements, sur ce DR mobile.

Il y aura une signature pour un an. Il n'y aura pas de nouveau passage en Conseil municipal, c'est un renouvellement tacite. Par contre, on pourra donner quelques chiffres, comme on le fait pour les cartes d'identité et les passeports. Vous avez vu que l'on a augmenté les nombres que l'on distribue assez fortement avec l'embauche de personnels supplémentaires mais qui sont cofinancés par l'État. Et puis, avec cette convention, on renchérit le service et on remplit notre fonction de centralité, puisque je rappelle que La Grand'Croix est identifiée au terme de l'Insee et du schéma de cohésion territoriale comme une centralité forte. Eh bien, ma foi, nous devons offrir des services de centralité forte, notamment le DR mobile.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Pascal.

Monsieur Pascal CALTAGIRONE, Conseiller municipal : il y a un coût pour la commune ?

Monsieur le maire : *le coût c'est l'essence et la mise à disposition du personnel. Mais que le personnel soit ici en mairie ou dans la voiture, c'est pareil. Ce n'est pas un coût supplémentaire. Le coût supplémentaire, c'est le coût de l'essence. Nous allons essayer d'utiliser la Zoé, donc ce sera de l'électricité. Ce n'est pas que l'électricité ne coûte pas cher maintenant, mais bon.*

Pas d'autres remarques ? Non, eh bien nous passons au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (26 voix pour) :

☞ approuve la convention à intervenir entre la Commune et la Préfecture de la Loire pour la mise à disposition d'un dispositif de recueil (DR) mobile d'enregistrement des demandes de titres d'identité,

☞ autorise Monsieur le maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14 - Compte rendu des décisions prises par Monsieur le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs

Rapporteur : Monsieur le maire

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette Assemblée,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le maire,

Considérant que Monsieur le maire doit rendre compte à l'Assemblée les décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation,

Il est communiqué au Conseil municipal les décisions prises pour la période du 30 janvier au 20 mars 2024.

En matière d'urbanisme, dans le cadre de la réception des déclarations d'intention d'aliéner, la commune de La Grand'Croix n'a pas usé de son droit de préemption vis-à-vis des biens suivants :

- ✓ 54 rue Louis Pasteur (E 35 et 545)
- ✓ 74 rue Louis Pasteur (F 162)
- ✓ 16 rue Georges Brassens (A 963)
- ✓ 865 rue de la Rive (A 986, 1004, 1007)
- ✓ 96 allée du Petit Bois (A 1615)
- ✓ 11 rue Jean Jaurès (C 52),
- ✓ au Crêt (C 420, 422 et 721),
- ✓ 12 chemin des Sources (B 285, 618, 621 et 623),
- ✓ 33 rue Jean Jaurès (C 39).

15 - Questions diverses

Au titre des questions diverses, il est proposé à l'Assemblée d'adopter un vœu contre la fermeture d'une classe à l'école Renée Peillon.

Monsieur le maire : *comme vous l'avez vu dans la presse, nous sommes menacés d'une fermeture de classe à l'école Renée Peillon. Et en même temps, dans la même session, il faut savoir que l'Éducation Nationale a ouvert une classe officiellement à l'école Pierre Teyssonneyre. Donc plus un, moins un. Où est la logique ? Je ne sais pas, c'est une question de répartition des élèves à chaque fois. C'est là où on voit un peu la gestion mathématique de l'Éducation Nationale, en disant on gère ça non pas dans le cadre de l'intérêt des enfants mais dans l'intérêt budgétaire de l'Éducation Nationale.*

Alors, en tant qu'élus, qu'est-ce que nous pouvons faire ? D'abord soutenir moralement les parents d'élèves, l'association des parents d'élèves qui essaye de mobiliser, elle donne beaucoup de son temps, qui essaye de mobiliser, de faire du buzz sur internet, pour essayer de sauver cette classe. Bien entendu, nous ne sommes pas fous non plus, s'il y a 20 départs et 4 arrivées, j'exagère volontairement les chiffres, le nombre d'élèves va baisser, mais est-ce pour autant une obligation de fermer une classe ? Si on ferme une classe, automatiquement, je laisserai parler Kahier qui certainement aura mieux les arguments que moi, mais je parle en tant que parent d'élève, mais si on ferme une classe, il y aura plus d'élèves par classe, c'est mathématique.

Donc la qualité de l'enseignement, surtout dans une école, Renée Peillon, qui est située dans une zone où on a une certaine pauvreté sociale, je trouve que c'est quand même assez gros que l'État ne se préoccupe pas du tout du bien-être des enfants mais voit la gestion comptable de l'affaire.

Kahier, si tu veux dire un petit mot.

Monsieur Kahier ZENNAF, adjoint : *tu as tout dit. Je partage tes arguments.*

La difficulté qu'a cette école, c'est que cette année, elle va voir partir un contingent d'élèves de CM2 important, aux alentours de 30 ou 32 élèves, qui ne sera pas compensé par l'arrivée des enfants en petite section. C'est tout le souci. Cela va se jouer, à mon avis, à 3/4 élèves, d'où le travail que l'on fait avec le service scolaire qui consiste à essayer de convaincre quelques parents qui, par rapport à la carte scolaire, en principe doivent inscrire leurs enfants à l'école P. Teyssonneyre, on essaye de les convaincre pour faire en sorte que leurs enfants aillent à l'école Renée Peillon.

Ce n'est pas facile, sachant que chaque famille a une vision de chaque école, Renée Peillon avec l'image du Dorlay à côté et Pierre Teyssonneyre qui est plutôt centre-ville, même si c'est la partie haute, mais pour essayer de les convaincre, nous nous sommes mis d'accord avec la direction de l'école et les enseignants. C'est de dire avant d'inscrire les élèves, demandez aux parents de venir nous voir, de nous rencontrer. On leur expliquera les méthodes pédagogiques que l'on met en place, quels sont les moyens que l'on a au niveau de l'école et on leur fera visiter l'école. Dans ces démarches, ce n'est pas toujours gagné d'avance mais aujourd'hui nous avons réussi à convaincre une famille. Donc, nous avons déjà une famille avec deux enfants qui a accepté d'envoyer ses enfants à l'école Renée Peillon.

L'argument qui a été retenu par les familles c'est le fait que vu que le nombre d'enfants diminue dans cette école, les classes seront moins pleines. Cela a marqué et les parents ont bien choisi cette idée-là en disant cela risque de mieux se passer pour nos enfants si on a des classes de 18 à 20 et non pas des classes de 25 à 28. On a réussi à convaincre cette famille. Nous avons eu aussi ces jours-ci une nouvelle famille qui est arrivée de L'Horme et qui a inscrit aussi deux enfants à l'école R. Peillon, c'est plutôt une bonne nouvelle. Et, à ce jour, j'ai fait le point du nombre d'inscrits pour les deux écoles, hier soir, nous avons 13 nouveaux inscrits à l'école R. Peillon, donc des enfants de petite section et nous en avons 14 à l'école P. Teyssonneyre. Donc, vous voyez que c'est à peu près équilibré.

Nous suivons cela de près et nous espérons qu'à terme nous réussirons, avec l'implication de tout le monde, à sauver cette classe. Il ne faut pas baisser les bras.

Monsieur le maire : *le vœu, c'est un exercice compliqué.*

J'ai rédigé le vœu, je dois en faire la lecture. C'est un document de travail. C'est-à-dire que si vous avez des modifications à faire, nous pouvons le faire sur table et ensuite l'adopter d'une façon définitive.

Objet : Vœu de la Municipalité de La Grand Croix contre la fermeture d'une classe à l'école Renée Peillon

À l'attention de Monsieur le Directeur Départemental de l'Éducation Nationale,

En ma qualité de Maire de la Commune de La Grand Croix, je me permets de vous adresser ce vœu solennel, adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du mercredi 27 mars 2024, exprimant l'opposition ferme de notre municipalité à la proposition de fermeture d'une classe à l'école Renée Peillon.

L'école Renée Peillon est un établissement essentiel dans notre commune, offrant un environnement éducatif de qualité où nos enfants peuvent s'épanouir et acquérir les connaissances et compétences nécessaires à leur développement personnel et académique.

8 classes composent ce groupe scolaire, ce qui représente 185 élèves, dont 60 en maternelle et 12 en classe ULISS.

Notre commune investit énormément depuis des années pour nos écoles publiques et le bien-être des enseignants et des élèves. A ce titre, je vous rappelle que nous versons une subvention annuelle de plus de 27 000 euros à l'association sport et culture à l'école pour l'organisation d'activités en et hors temps scolaire. Ce qui est tout à fait exceptionnel, voire unique.

Malgré la baisse des dotations subie par les collectivités, notre municipalité a maintenu l'ensemble des crédits pédagogiques accordés à chaque école. Nous mettons également à disposition 3 éducateurs sportifs et un pôle sportif entièrement rénové, pour l'organisation des séances d'éducation physique.

Chaque groupe scolaire bénéficie d'un service périscolaire ouvert de 7h00 à 19h00, ainsi que d'un service de restauration scolaire. Nous avons été la première commune du département de la Loire à mettre en place la cantine à un euro qui bénéficie à l'ensemble des familles défavorisées.

Il est à préciser que depuis 2015, le groupe scolaire Renée Peillon fait partie du périmètre quartier prioritaire politique de la ville. Ce classement a été confirmé en décembre 2023 et le périmètre a été étendu, faisant passer le nombre de ménages concernés de 1300 à 2300 habitants (soit près d'un ménage sur deux).

Je vous précise également que la commune s'engage cette année dans une opération lourde de rénovation des bâtiments dont le montant d'investissement est estimé à plus de 3 millions d'euros pour les deux groupes scolaires.

La fermeture d'une classe à l'école Renée Peillon entraînerait des conséquences préjudiciables non seulement pour les élèves et leurs familles, mais aussi pour l'ensemble de notre ville. Une classe en moins signifierait une augmentation du nombre d'élèves par enseignant, compromettant ainsi la qualité de l'enseignement et l'attention individuelle nécessaire à chaque enfant.

Nous comprenons les défis auxquels l'Éducation Nationale est confrontée en matière de ressources et de budget. Cependant, nous croyons fermement que l'investissement dans l'éducation est un investissement dans l'avenir de notre société. Il est impératif de préserver les conditions optimales d'apprentissage pour nos enfants afin de garantir leur succès futur.

En conséquence, au nom de la commune de La Grand Croix, de son conseil municipal et de ses habitants, nous vous prions instamment de reconsidérer la proposition de fermeture d'une classe à l'école Renée Peillon et d'explorer toutes les alternatives possibles pour maintenir toutes les classes en fonctionnement.

Nous sommes prêts à collaborer avec vous et les autorités compétentes pour trouver des solutions viables qui préservent l'excellence de notre système éducatif local.

Je vous remercie de votre attention à cette importante question et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Luc FRANÇOIS

Monsieur le maire : *qu'est-ce que vous en pensez ?*

Monsieur Pascal CALTAGIRONE, Conseiller municipal : *c'est bien mais est-ce qu'ils en tiendront compte ?*

Monsieur le maire : *c'est un vœu.*

Monsieur CALTAGIRONE : *c'est un vœu, oui.*

Madame Marie-Christine COSI, Conseillère municipale : *le fait que c'est équilibré, les nouveaux enfants qui arrivent, et si on arrive à faire augmenter les effectifs à l'école R. Peillon par exemple, ce n'est pas précisé dans le courrier.*

Monsieur le maire : ce n'est pas précisé parce qu'en fait, la démarche on la connaît maintenant. C'est-à-dire qu'au mois de juin, ils vont nous poser la question en demandant le nombre d'inscrits. Là, nous sortirons les chiffres d'inscriptions réelles de l'école Renée Peillon et de l'école Pierre Teyssonneyre, et ils prendront leur décision à la suite.

En fait, on ne va pas préciser tout de suite que c'est équilibré car, pour l'instant c'est équilibré et puis, si ça se trouve, au mois de juin cela ne le sera pas. Donc, il faut un petit peu préserver nos arguments, mais c'est vrai que, par exemple, ce que Kahier a dit, on aura un élève de plus en avril, à l'issue des vacances, parce qu'il y a un déménagement qui arrive. Donc, l'arrivée de certaines familles sur La Grand'Croix, notamment sur le Côteau Saint-Antoine, sur le lotissement Nexity, l'impasse des Sources, cela fait que l'on a, petit à petit, des inscriptions qui arrivent en cours d'année.

Je me dis qu'il faut se mobiliser, les parents d'élèves se mobilisent, le Corps enseignant se mobilise, il faut que les élus se mobilisent. C'est la démarche, en fait, de ce vœu. Je suis d'accord Pascal, c'est peut-être un vœu pieux mais si on ne le fait pas...

Est-ce qu'il a d'autres demandes d'interventions ?

Madame Saliha DEROUAZ, Conseillère municipale : je voudrais savoir exactement, ce vœu qu'on met en place pour se mobiliser, est-ce que cela permettra peut-être d'avoir une réunion ?

Monsieur le maire : d'expérience, pour les communes qui ont adopté un vœu, cela entraîne un rendez-vous avec le directeur départemental de l'Éducation Nationale, qui va nous répondre par écrit. Cela engage la discussion avec le directeur départemental de l'Éducation Nationale avec lequel on peut dialoguer et, les arguments que nous avons inscrits, nous allons pouvoir les développer au cours d'un rendez-vous que l'on aura sans doute avec Kahier, dans les prochaines semaines.

L'essentiel, c'est de se mobiliser bien en amont du mois de juin, vous l'avez bien compris et, concrètement, ce vœu aussi que l'on donnera à la presse, c'est pour montrer aussi à la population et aux décideurs départementaux qu'à La Grand'Croix on soutient nos élèves, notre système éducatif, nos écoles, et qu'on ne se laisse pas faire.

Concrètement, même si effectivement les chiffres vont parler au mois de juin et qu'on ne peut pas défendre l'indéfendable, mais au-delà de ça, ce que je dénonce un petit peu et que l'on doit tous dénoncer, c'est l'aspect comptable des choses. Un élève, c'est un élève, c'est un enfant. Ce n'est pas un chiffre. Et c'est ça que l'on doit défendre. C'est-à-dire qu'on ne dit pas 15 élèves dans une classe, 15 élèves ce sont 15 enfants qui ont tous peut-être des difficultés d'apprentissage, qui ont en partie, pardon, des difficultés d'apprentissage et, si au lieu d'être dans une classe de 15 ou 20 élèves ils sont noyés dans une classe de 30, eh bien, je ne pense pas que l'on facilite l'apprentissage. C'est pour ça qu'il faut dénoncer. Voilà, c'est tout.

Monsieur CALTAGIRONE : et de faire venir des élèves d'autres communes, ce n'est pas possible, avec des dérogations ?

Monsieur le maire : c'est difficile parce qu'en fait, vous voyez bien ce qui se passe, le coup de rabot à l'Éducation Nationale est très fort. Si vous avez vu un peu le journal, il y a des fermetures de classes de tous les côtés, y compris dans les villages, notamment Farnay. L'année dernière c'était Genilac. Donc, vous voyez.

Alors concrètement, on sait que ce coup de rabot cette année est fort. Cela s'explique avec les arguments développés par Sam au moment de la présentation des éléments de conjoncture. Alors, à nous de nous mobiliser. Plus la mobilisation sera forte, plus nous arriverons à faire bouger les choses.

Nous ne sommes pas sûrs de gagner dans cette affaire, je le dis, on ne part pas gagnant mais il ne faut pas partir perdant. Donc, il faut y aller, se mobiliser et essayer de remporter la manche. Je dis bien la manche et pas le match, et volontairement, parce qu'on sait très bien que c'est un sujet qui peut revenir l'année prochaine ou dans deux ans.

Madame COSI : les parents qui mettent leurs enfants dans le privé, ils ne sont peut-être pas au courant des choses qui sont bien dans nos écoles publiques. Moi-même qui ai mis mes enfants dans le privé, je n'avais pas connaissance de certaines choses qui se passent dans les écoles publiques. Je le sais maintenant et du coup je trouve que l'on ne communique peut-être pas assez là-dessus aussi. Parce qu'il y a beaucoup d'enfants de La Grand'Croix qui vont dans le privé.

Monsieur le maire : concrètement, il n'y a pas de fuites des écoles publiques au privé. Cet équilibre que l'on a à La Grand'Croix depuis des années maintenant, entre le public et le privé, c'est un fait. Il n'y a pas d'augmentation de fuites vers le privé ou au contraire de délaissement du privé vers le public. On a un équilibre depuis des années. Il y a toujours des familles qui, par conviction religieuse, qui aussi, parce que j'étais dans cette école quand j'étais petit donc je mets mon gamin dans l'école où j'étais, par tradition on le met à l'école privée mais, concrètement, nous n'avons pas de mouvements.

Mais c'est vrai, tu as raison par contre Marie-Christine sur un point, c'est que le système Éducation Nationale se vend très mal. C'est-à-dire que l'on fait des choses bien à l'Éducation Nationale mais on a tendance à mettre en avant lorsque cela va mal et, lorsque cela va bien, on ne le vend pas.

Je donne un exemple qui ne concerne pas les écoles volontairement. Quand on remet les brevets des collèges, je pense, d'ailleurs c'est marqué dans le projet de loi qui a été adopté dernièrement, je pense que la remise du brevet des collèges doit être valorisée. Cela doit faire l'objet d'une petite cérémonie.

On ne reçoit pas le brevet par la poste et moi, je suis désolé, certains établissements privés le font, et certains établissements publics, on l'envoie par la poste ou le gamin on l'appelle à la loge et on lui dit tiens ton enveloppe, c'est ton brevet. C'est dommage, je le dis, c'est vraiment dommage car c'est une mise en avant de ce qui est valorisant pour l'Éducation Nationale et on peut développer un tas de choses. Moi, je le dis, on accompagne les écoles dans le cadre du Conseil municipal jeunes. On voit la différence entre les enseignants qui se mobilisent pour le Conseil municipal jeunes et les enseignants qui ne se mobilisent pas, parce que la consigne n'est pas donnée ou ils n'ont pas envie de le faire. Et ça, ça ne dépend du public ou du privé, c'est-à-dire que l'on a des instits du public qui sont capables de se mobiliser. Je prends l'exemple des commémorations où, il y a deux ans, Madame BONNAND, de l'école Renée Peillon justement, avait mobilisé fortement les élèves et puis, d'un autre côté, des moments, des écoles privées qui se mobilisent aussi.

C'est vrai qu'on ne met pas souvent en avant ce qui se passe de bien dans l'Éducation Nationale et chaque fois que l'on en parle, c'est pour les fermetures de classes, c'est pour les problèmes de sécurité. Regardez ce qui se passe actuellement.

Madame COSI : *si moi, on m'avait dit que dans le public ils étaient 20 par classe, contrairement au privé où ils étaient plus nombreux, peut-être que j'aurais choisi différemment, c'est ça ce que je voulais dire. Peut-être mettre plus en avant cet aspect-là pour entraîner les parents à aller dans le public, peut-être. Parce que c'est vrai, quand on voit les classes du collège, les classes du privé, on passe de 30 à 25 parfois, même 32 à Sainte-Marie. Pourtant, je viens du privé pour mes enfants. Je le dis, parce que je pense qu'on n'a jamais assez communiqué là-dessus. Je l'ai su trop tard.*

Monsieur le maire : *c'est noté.*

Madame Bernadette PINTO, Conseillère municipale : *et puis, il y a aussi les parents qui se font une idée, moi j'ai toujours travaillé dans des écoles privées, et les parents se font l'idée aussi que dans le privé les professeurs ont des niveaux supérieurs au public. Ce n'est pas vrai. Ils ont le même niveau d'études, exactement le même. Et il y a beaucoup de parents qui croient que c'est supérieur en privé, alors que non.*

Monsieur le maire : *c'est vrai, tu as raison. Alors, est-ce qu'on ne change pas un mot à cette proposition et est-ce qu'on l'adopte comme ça ?*

L'Assemblée décide de ne rien changer.

Monsieur le maire : *alors, Madame la secrétaire, il faut mettre aux voix.*

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (25 voix pour) :**

↳ adopte le vœu contre la fermeture d'une classe à l'école Renée Peillon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

Le maire
Président de séance
Luc FRANÇOIS

la secrétaire de séance
Véronique HENRY